

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente
 Mme LOUISE BOUCHER, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET
D'AGRANDISSEMENT DU LIEU
D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE SAINTE-SOPHIE**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 14 janvier 2004, 19 h
Club Optimiste
2181, rue de l'Hôtel de Ville
Sainte-Sophie

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 14 JANVIER 2004	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
LA PRÉSIDENTE:	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
MICHEL LEGRIS.....	1
FÉDÉRATION DE L'UPA OUTAOUAIS-LAURENTIDES ET LE SYNDICAT DE L'UPA DES PLAINES DANIEL CHARBONNEAU, NATHALIE GIGUÈRE, LUC MAISONNEUVE	8
LILY PELLETIER.....	17
REPRISE DE LA SÉANCE	21
MARC-ANDRÉ MORIN	21
ROSETTA TOMASELLI BÉLANGER	29
SERENA D'AGOSTINO	33
MARTIN NAUD.....	44
DROIT DE RECTIFICATION	
INTERSAN : HUBERT BOURQUE	53

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5 Bonne soirée et bienvenue à la troisième séance d'audience publique de cette deuxième partie consacrée à recevoir vos opinions sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie.

10 Comme on l'a dit préalablement, vous avez jusqu'au 21 janvier pour faire connaître votre opinion sur le projet. Vous pourrez faire parvenir des mémoires ou des compléments à votre mémoire déjà présenté donc au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Vous avez les coordonnées derrière la salle.

15 Et vous avez un droit de rectification, tout le monde, tant le promoteur que les gens des organismes, les municipalités, les citoyens. Vous pouvez le faire, exercer ce droit. Même, nous vous demandons de le faire, lorsque vous prenez connaissance d'un mémoire ou d'une présentation et que des faits qui sont présentés ne sont pas exacts, à votre connaissance. Ou lorsqu'il y a une rectification qui est faite et que vous avez des compléments d'information qui vont pouvoir donner une information plus complète à la commission, vous pourrez le faire par écrit jusqu'au 26 janvier.

25 Alors, nous allons d'abord recevoir monsieur Michel Legris. Alors, pour chaque présentation, y compris les questions que nous avons à vous poser, on consacre quelque 30 minutes. Un petit peu plus, un petit peu moins, mais c'est autour de ça. Bienvenue!

M. MICHEL LEGRIS :

30 Si j'étais arrivé un petit peu plus tôt... j'ai eu un petit problème de véhicule, mais pas de froid, d'autre chose.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE).

LA PRÉSIDENTE :

35 Merci. Votre présentation incite fortement à un virage rapide vers le réemploi, le recyclage. Le gouvernement du Québec a annoncé des orientations dans ce sens-là. Cependant, les objectifs ne sont pas nécessairement atteints au moment où les calendriers ont été fixés.

40 Comment vous voyez ça pour que ça se concrétise réellement sur l'ensemble du Québec? Parce qu'il y a les matières résiduelles issues des résidences, de ce qu'on appelle domestique, mais aussi les industries, commerces et institutions qui représentent une proportion significative de ce qui est envoyé à l'élimination. Comment les amener à éviter le gaspillage justement pour qu'il y ait vraiment un effort sérieux qui soit fait de ce côté-là: industries, commerces et institutions.

45 **M. MICHEL LEGRIS :**

Bon, en tout cas, je parle dans mon mémoire de volonté politique. Il n'y en a pas eu jusqu'à date. L'amélioration, d'année en année, c'est 1 % par année. On est rendu en 2003. On est à peu près à 15-16 ou 17 % par rapport à ce qui avait été décidé en 89. Et disons que dans
50 mon mémoire principal, j'ai abordé la question des pourcentages même. Parce qu'on s'amuse avec des pourcentages qui ne sont pas crédibles, d'après ce que le ministre a pu dire en commission parlementaire l'été dernier et, à mon sens, plutôt que d'y aller en termes de pourcentage, on devrait y aller en termes de matières qu'on ne veut plus voir acheminées au dépotoir.

55 On sait que 85 % des matières qui se rendent au dépotoir, qui n'ont pas d'affaire à être là. Les matières putrescibles, j'en parlais, ça, c'est les matières compostables. C'est ça qui crée les problèmes et on continue à les enfouir. Si on faisait du compost ou, tout simplement, si on faisait en sorte qu'elles se décomposent à l'oxygène, il n'y aurait pas les problèmes de jus de
60 fermentation que j'appelle, puis il n'y aurait pas les problèmes de biogaz.

Les autres matières, les matières utilisables, quand on parle d'encombrants, moi, je parle de matières utilisables. C'est des choses qui pourraient être utilisées ici pour nos plus démunis ou envoyées à l'étranger pour aider ces gens-là.

65 Si vous vous souvenez, il y a déjà eu quelque chose, une barge de déchets de New York qui s'est promenée sur l'Atlantique jusqu'en Amérique du Sud, puis les gens ont dit: «Non. On n'en veut pas de ça», puis c'est revenu. Si ça avait été des matières utilisables, les gens n'auraient pas retourné la barge. J'ai vu au Nicaragua qu'est-ce qu'ils pouvaient faire avec tout ce
70 qui était utilisable, puis même ce qui ne l'était pas. Donc, nos matières utilisables, c'est scandaleux qu'on continue à les envoyer au dépotoir.

Donc, pour répondre finalement à votre question, il faudrait y aller en termes de matières qu'on ne veut plus voir au dépotoir. On l'a fait pour les pneus. On a dit: «Dorénavant, les pneus,
75 tu rentres plus au dépotoir.» Donc, il faudrait y aller graduellement -- bien, graduellement, quand même plus rapidement que le rythme qu'on a adopté jusqu'à date et dire: «Dorénavant, telle matière n'ira plus au dépotoir.»

Je fais référence au projet de PGMR de la CMM. En tout cas, je ne reviendrai pas sur les critiques que je fais, mais quand on regarde l'échéancier du PMGMR et qu'on regarde les arguments économiques qu'ils font valoir, ils attendent seulement qu'en 2006 ou 2007 pour dire:
80 «On ne récupère plus le gazon, on ne récupère plus les feuilles mortes.» Mais ça, ça pourrait se faire dès l'automne 2004. C'est 40 % des matières putrescibles, d'après les chiffres que je me souviens. En tout cas, je peux faire une erreur sur ce chiffre-là. Mais pour 2004, les villes
85 auraient le temps de dire: «À l'automne 2004, on ne récupère plus les feuilles mortes, tout comme on ne récupère plus le gazon», parce que ça, c'est des matières compostables.

90 Les gens qui ont du gazon, les gens qui ont des feuilles, c'est parce que c'est des gens qui ont du terrain. Donc, ça prend un mètre cube pour se faire un tas de compost, puis ça ne prend pas des grosses patentes bien, bien sophistiquées là. Moi, j'ai laissé traîné mon compost, ça prend plus de temps à se décomposer. Si tu le brasses un peu, ça va plus vite. Je ne sais pas si j'ai répondu.

95 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous parlerais en termes d'incitatifs, là, pour que ça aille vite justement. Il y a l'éducation de façon à changer les façons de voir les choses, mais on a reçu des écoles cet après-midi avec des jeunes qui veulent beaucoup protéger l'environnement, mais avant qu'ils deviennent chef d'entreprise, il va falloir attendre une trentaine, une quarantaine d'années. Est-ce qu'on a le temps d'attendre 40 ans?

100 Alors, à ce moment-là, pour faire en sorte que les entreprises changent, aient le goût de faire de la récupération, du recyclage, une gestion plus écologique de leurs matières résiduelles, quels sont les incitatifs sur lesquels il faudrait miser? Parce que, ou bien on mise sur la réglementation, sur l'aspect légal? Ou bien si on mise sur des incitatifs économiques ou d'autres que vous avez à l'esprit? Qu'est-ce qu'on pourrait faire?

105 **M. MICHEL LEGRIS :**

110 En tout cas, pour les incitatifs économiques, j'en parle dans mon mémoire principal. Moi, je ne crois pas à ça, parce que les incitatifs économiques auprès de l'industrie, bien, on sait que c'est le consommateur-payeur qui va les payer. On paye actuellement... les coûts d'emballage, les multiples boîtes qui enveloppent les multiples boîtes, puis ensuite le papier qui enveloppe tout ça, là, bien, le consommateur, il le paye, puis il ne le sait pas. La publicité qu'on reçoit, puis la publicité que les compagnies font, on la paye, puis on ne le sait pas.

115 Donc, si le gouvernement, avec sa loi 102, je pense, puis l'autre 131 – en tout cas, peu importe – s'il fait une tarification de l'industrie, l'industrie va se revirer de bord, puis elle va la passer au consommateur, puis on n'en verra même pas.

120 J'avais demandé à Lachenaie combien ça coûtait pour produire certaines matières recyclables, le papier, le verre, en tout cas, des choses semblables. Puis je n'ai pas eu la réponse encore. Mais j'ai la prétention de penser que de produire une tonne de papier coûte plus cher que de recycler une tonne de papier. Donc, l'emballage, si on tarifie l'enfouissement du papier ou l'enfouissement de l'emballage, ça va être sûrement pas mal inférieur au coût de production. Donc, c'est une taxe déguisée, à mon avis.

125
130 Moi, je pense plus à l'éducation, puis on est capable de faire toutes sortes de campagne de sensibilisation, puis il me semble que ça, c'est un sujet qui peut ramasser tout le monde. Actuellement, on a des bacs de récupération très petits, qui débordent. Puis le bac de déchets, on dit: «Envoyez pas trop de déchets», mais on favorise avec des superbacs. Donc, on pourrait

tout simplement dire tout de suite, presque: «Dorénavant, on récupère les déchets dans les petits bacs. Puis les gros bacs, ça sert pour la récupération.»

135 Puis la récupération, le recyclage, tu n'as même pas besoin de passer à toutes les semaines pour recueillir ça. Si ça se fait aux deux semaines, il n'y aura pas de problème. Ça ne coûtera pas plus cher, ça va coûter moins cher.

140 Pour l'industrie, c'est la même chose. L'industrie, disons que quand j'ai visité le site de Lachenaie, on m'a donné un exemple. Un camion de souliers. Je ne donnerai pas le nom de la compagnie, parce qu'on l'a donné ensuite, mais en tout cas ils ne voulaient pas que j'en parle, mais un camion de souliers, une marque reconnue, le camion allait domper sur le site. Le gérant de la compagnie était dans le camion. Il fallait que le bulldozer bulldoze ça parce qu'il y avait des petits défauts sur les souliers, des petits traces ou des petites marques. Donc, pour ne pas les
145 mettre sur le marché pour faire baisser les prix, on enfouissait ça.

 Donc, à mon sens, ça, ces compagnies-là, si elles étaient sensibilisées, ça ne coûterait pas plus cher tellement d'envoyer ça dans le Tiers-Monde, là où ils ont été fabriqués aussi en passant, et ça ne coûterait pas tellement plus cher, et ça serait un incitatif, à mon sens.

150 Donc, il faut y aller par matières et non pas par pourcentages. Ça permettrait de faire la dichotomie que je vois entre... on parle des matières urbaines et des matières... Si on y allait par matières, les pneus, que ce soit des pneus de l'industrie ou mes pneus à moi ou les pneus du public, c'est la même chose, il n'y a aucun de ces pneus-là qui se rendent au dépôt.

155

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

 Vous semblez mettre de côté des actions qui pourraient être prises plus en amont. C'est-à-dire, éviter de produire des emballages, par exemple, en styromousse ou de présenter à
160 l'épicerie nos produits dans ces emballages. Vous semblez écarter ça. Votre approche, c'est plus de dire: «Bon, bien, on consomme et, à partir de là, essayons de gérer de façon plus efficace nos matières résiduelles.» Est-ce que je me trompe?

165

M. MICHEL LEGRIS :

Oui.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

170

Oui? D'accord.

M. MICHEL LEGRIS :

175 Parce que dans mon mémoire principal, je disais: plutôt que de tarifer, en tout cas, je préconisais plutôt qu'on indique sur l'emballage ou sur la publicité le coût que ça coûte. La petite

boîte de carton, s'il y avait quelque chose, il y a un logo déjà qui dit que c'est recyclable, donc, il devrait y avoir quelque chose de prévu qui dit: «Ça, ça coûte...», je ne sais pas combien. C'est 10¢? C'est 5¢? C'est 15¢? C'est 25¢? Sauf que le consommateur, il pourrait se rendre compte que quand il paye un certain produit, il pourrait se rendre compte finalement qu'il y a 25 % du prix qui s'en va sur l'emballage et il aurait, à ce moment-là, en tout cas je pense là, parce que je ne suis pas tout seul à dire ça, tout le monde le constate, il y aurait un mouvement et puis probablement que l'industrie se réveillerait.

Parce que là, finalement, c'est un système de marketing. C'est de la poudre aux yeux, tout simplement, qu'on donne. Je donne un exemple dans mon mémoire d'un CD que j'ai acheté à ma petite-fille, ma petite petite-fille, pas ma petite fille...

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Pas votre fille, mais votre petite-fille.

M. MICHEL LEGRIS :

Camille, la fille de mon garçon.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

C'est ça.

M. MICHEL LEGRIS :

Bon, je lui achète un CD. Mais le CD est enveloppé dans un grand carton trois ou quatre fois plus grand que le CD et, ça, c'est mis dans une boîte de carton. La boîte de carton est enveloppée dans un cellophane et ça, quand je suis passé à la caisse, ils m'ont mis ça dans un sac.

Bon, bien, j'aimerais ça savoir... en tout cas, je sais que le CD ça coûte rien ou presque, mais il reste que j'aimerais bien ça savoir, dans le 40 \$ que j'ai payé pour le – c'était pédagogique ce chose-là, Mia, la souris, je ne ferai pas de publicité – mais il reste que je ne sais pas combien ça m'a coûté pour ça. J'en avais pas de besoin. J'ai failli le rapporter parce que le manuel d'instructions était glissé dans la boîte de plastique et je ne le savais pas, ça. C'était le premier que j'achetais. Donc, je ne suis pas tout seul à dire ça.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Donc, vous pensez qu'il y a quand même des choses à faire.

M. MICHEL LEGRIS :

220

Oui. Je ne préconise pas le fait de continuer comme ça. Sauf que les gens vont se réveiller. Mais les gens sont déjà réveillés. Il faut quand même pas penser que les gens ne se rendent pas compte de ça.

225

Un autre exemple. Quand je suis arrivé – moi, je demeure à LeGardeur, ça s'appelait Saint-Paul l'Ermite à l'époque – à chaque mois, il y avait une cueillette des encombrants, des grosses choses. Maintenant, c'est plus ça. Pourquoi? Je ne le sais pas. Tu pouvais appeler, ils venaient le chercher. Mais si ça se faisait là, encore, ça ne coûte pas une fortune, ça, là, de remplacer un genre de cueillette par une autre. Ça ne coûte rien, ça.

230

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Par ailleurs, vous recommandez dans votre mémoire de faire venir des travailleurs d'ailleurs pour s'occuper de la réutilisation, finalement.

235

M. MICHEL LEGRIS :

Non, non, non, non, non.

240

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Non? C'est parce que j'ai peut-être mal compris.

M. MICHEL LEGRIS :

245

Oui, très, très mal.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

250

Mais c'est vraiment ce que j'ai compris. Donc, j'aimerais ça que vous...

M. MICHEL LEGRIS :

Oh! très mal.

255

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

... j'aimerais ça que vous rétablissiez.

260

M. MICHEL LEGRIS :

Ce que je dis, c'est qu'on devrait faire l'inventaire des matières utilisables. Je ne veux pas diminuer les gens qui sont ici. Je ne veux pas diminuer les gens qui demeurent dans notre pays,

265 dans notre province, mais si on s'assoit, puis on faisait la liste des matières utilisables, on en manquerait des jolis bouts.

270 Donc, ce que je préconise dans mon mémoire, c'est de former un groupe d'experts qui verraient à précéder l'équipe de vidangeurs, de façon à ce que tout ce qu'ils considèrent comme utilisable, ils pourraient le placer dans un camion remorque – je disais un 45 pieds, par exemple – et dans mon mémoire, je disais que peut-être que le camion de déchets serait à moitié vide le soir, ils pourraient même nous dire qu'est-ce qu'on peut faire avec ça.

275 Donc, quand je dis de faire venir, ce n'est pas faire venir des travailleurs. C'est faire venir des experts. Ils sont très imaginatifs. Ils n'ont rien. Donc, ils n'ont rien, mais ils font tout avec rien. Ils pourraient nous donner un joli exemple de tout ce qu'on peut faire avec ce qu'on jette, qu'on voit à la rue à chaque semaine. C'est ça. Ce n'est pas des gens qui vont venir récupérer. C'est des gens qui vont venir juste nous dire, là: «Ça, ça peut être utile, ça là.»

280 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Je tenais à ce que vous le précisiez. Parce que, moi, quand j'ai lu le mémoire, j'avais compris que vous vouliez faire venir des gens de l'extérieur. Alors, je voulais savoir pourquoi.

285 **M. MICHEL LEGRIS :**

Non, non. Je dis...

290 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Dans le fond, vous voulez profiter de l'expertise de ces gens-là.

295 **M. MICHEL LEGRIS :**

C'est des experts. Puis je ne veux pas les diminuer. Leur donner le même traitement que ceux qui viennent faire la cueillette des fruits et des légumes. Et dans ma troisième recommandation, je disais: surtout leur donner l'assistance professionnelle appropriée pour surmonter le choc psychologique. Parce qu'ils vont avoir un choc, puis notamment de la nourriture. Ce n'est pas du *cheap labor*, là. C'est des experts. Si on repassait les photos, en tout cas, avec une ou deux photos, on verrait tout ce qu'ils font avec rien.

300 Et même, ça, ça aborderait même... dans mon mémoire, j'ai précisé, il y a un certain nombre de niveaux, mais il ne faut pas que ce qui est utilisable soit recyclé. Il ne faut pas que ça soit enfoui, bien sûr, puis il ne faut pas que ce qui est recyclable soit enfoui. Donc, il ne faut pas passer à l'autre niveau.

305 Je prends l'exemple du papier. Dans mon introduction, je mentionnais que l'école, il n'y avait pas de papier, puis pas de crayon. Mais pas de papier, nous autres, notre papier, on le

recycle. En tout cas, l'endos de notre papier dans les compagnies, par exemple, ça pourrait leur venir en aide facilement et ça coûterait presque rien. Donc, on recycle ici des choses qui ne devraient même pas être recyclées. Et c'est ça que je dis, que c'est scandaleux, c'est immoral.

LA PRÉSIDENTE :

Merci pour votre témoignage.

M. MICHEL LEGRIS :

Bienvenue. On se revoit à Joliette, peut-être.

LA PRÉSIDENTE :

Nous invitons maintenant la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides et le Syndicat de l'UPA des Plaines.

Mme NATHALIE GIGUÈRE :

Bonsoir, madame la présidente, madame la commissaire. Nous vous remercions de bien vouloir entendre la position de l'UPA Outaouais-Laurentides ainsi que celle de son syndicat de base des Plaines.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Alors, vous allez vous présenter?

Mme NATHALIE GIGUÈRE :

Oui. Je vous présente à l'instant. Je me présente donc, Nathalie Giguère. Je suis aménagiste de la Fédération. Je suis accompagnée ici, à ma droite, par monsieur Daniel Charbonneau, président du Syndicat des Plaines, ainsi que de monsieur Luc Maisonneuve, à ma gauche, président du Syndicat d'Argenteuil français. Tous deux sont membres du comité d'aménagement de la Fédération.

En fait, le Syndicat de base des Plaines représente 254 membres agriculteurs sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines et de la MRC de la Rivière-du-Nord.

Notre présentation va se faire sous trois volets. D'abord, je vais débiter avec une brève introduction afin de vous présenter la position de l'UPA relative aux matières résiduelles. Par la suite, monsieur Charbonneau va vous présenter les préoccupations du monde agricole par rapport au site. Finalement, monsieur Luc Maisonneuve va vous présenter, en fait, une critique sur l'étanchéité des argiles et aussi une incohérence relative au bruit de fond. Donc, un petit peu

plus technique, monsieur Maisonneuve. Je reviendrai par la suite pour vous faire les recommandations et je conclurai.

LA PRÉSIDENTE :

355

Très bien.

Mme NATHALIE GIGUÈRE :

360

Les agriculteurs sont préoccupés par la gestion des déchets et ce, depuis plus de dix ans. Déjà, à l'époque, l'UPA prônait l'importance de diminuer les volumes de déchets enfouis par la réduction à la source, le réemploi et le recyclage des matières résiduelles, de même qu'une gestion régionale des déchets.

365

Pour nous, l'enfouissement des matières résiduelles dans les sites d'enfouissement doit être la dernière solution, même si l'on comprend que l'enfouissement est incontournable à ce moment-ci.

370

Dans le présent projet, l'élément qui interpelle tout particulièrement l'UPA, c'est sans conteste la sécurisation de l'ancien site opéré directement dans le milieu naturel depuis 1964.

375

Pour sa part, le projet d'implantation du bioréacteur et du centre de valorisation, plus particulièrement les mesures préconisées par l'entreprise, nous apparaissent valables dans les circonstances. Toutefois, c'est important de le mentionner, pour l'UPA, l'implantation du projet doit obligatoirement être associée à une responsabilisation de la société et tout particulièrement de la Communauté métropolitaine de Montréal.

380

L'agriculture est totalement dépendante de la ressource eau. L'eau est indispensable pour abreuver les animaux, pour la croissance des cultures, ainsi que pour toutes les activités sanitaires. On peut aisément affirmer que l'économie des milieux ruraux serait rapidement mise en péril, si la disponibilité en eau devenait insuffisante ou, encore, si la qualité de l'eau se détériorait au point d'être contaminée et non consommable.

385

Dans la présente demande, c'est le risque sur la qualité des eaux qui interpelle les agriculteurs. Le captage de l'eau souterraine est une source d'approvisionnement importante en eau agricole. Les besoins en eau des exploitations agricoles dépassent largement les quantités requises pour les fins domestiques.

390

Considérant l'importance de l'eau sur la survie de l'agriculture, tout doit être mis en place afin de protéger l'eau destinée à des fins de consommation humaine, mais aussi à des fins de production agricole.

395 Outre l'eau, le sol est le support essentiel pour l'agriculture. Il y a seulement que 2 % du territoire québécois qui est cultivable, ce qui en fait une ressource rare et elle est protégée par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

400 Malgré le cadre législatif, la zone agricole décrétée fait l'objet de convoitise pour une panoplie d'usages dits non compatibles avec l'urbanisation, dont l'implantation et l'agrandissement d'installation d'enfouissement ou traitement de déchets.

Les impacts d'un lieu d'enfouissement sur le monde agricole sont multiples. Il y a, certes, la perte des sols agricoles, mais surtout l'augmentation des pressions pour l'implantation d'activités autres qu'agricoles, souvent connexes à l'activité d'enfouissement à proximité.

405 Intersan a pris des engagements fermes envers le milieu agricole, afin de mettre en place des projets agricoles structurants qui auront un rayonnement sur la collectivité agricole de la région. Pour l'UPA, en aucune considération la viabilisation ou la valorisation du biogaz ne doit servir à l'implantation d'usages autres qu'agricoles en zone agricole et encore moins à la création d'un parc industriel.

410 Sur ce, monsieur Charbonneau va vous présenter les préoccupations du monde agricole.

M. DANIEL CHARBONNEAU :

415 Bonsoir, madame la présidente, madame la commissaire!

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE).

Début de la phrase à la page 9: «Dès le début des rencontres (...)

420 **Fin de la phrase à la page 11: (...) d'erreur de calcul des experts.»**

425 Je rajouterais aussi que dans un contexte de mondialisation, les producteurs agricoles ont à faire face à de plus en plus de concurrence qui vient justement des pays qui sont presque en voie de développement, mais que l'agriculture est exploitée en grande partie. C'est-à-dire que la production est faite par des paysans qu'on appelle, mais ils sont envoyés ici par des grandes compagnies et on n'est pas capable de faire la concurrence à ces gens-là. Parce que les salaires sont beaucoup plus bas. Et c'est pour ça qu'on a besoin de plus en plus d'eau, en quantité et en qualité, pour assurer justement un approvisionnement en légumes et en fruits en quantité et en qualité, pour être capable d'arriver à vivre de façon aussi adéquate que tous les autres citoyens de
430 notre société. Merci.

M. LUC MAISONNEUVE :

435 Bonsoir. Moi, c'est une critique concernant la détermination du bruit de fond et aussi sur l'étanchéité des argiles. À Sainte-Sophie, les études hydrogéologiques démontrent que

l'écoulement de la nappe dans le roc fracturé s'écoule du nord vers le sud. Le bruit de fond devrait être associé à la qualité de l'eau qui est observée au nord du lieu d'enfouissement.

440 Depuis 91, des piézomètres situés autour du lieu d'enfouissement sont régulièrement échantillonnés. Les résultats d'analyse démontrent clairement que la qualité de l'eau au nord est constante. L'azote ammoniacale est environ de .1 mg par litre, quinze fois plus bas que les récentes normes. Les chlorures et le fer sont demeurés constants. Les aromatiques, c'est-à-dire benzène toluène et autres composés n'ont pas été détectés par les méthodes d'analyse.

445 Par contre, les résultats pour les piézomètres au sud montrent une augmentation continue de certains polluants dans la nappe du roc fracturé. L'azote ammoniacale est passée de .2 à 7 à 8 mg par litre à chaque extrémité sud-ouest et sud-est du site d'enfouissement. Et au sud, au centre du site, nous avons jusqu'à 19 mg par litre, soit douze fois plus haut que la norme récente. Les chlorures et le fer ont aussi augmenté mais moins rapidement que l'azote
450 ammoniacale. Pour les aromatiques, au sud du site, de nombreux composés sont détectés et certains à des concentrations avoisinant les limites permises.

Nous considérons que le 2 mg par litre d'azote ammoniacale utilisé comme référence de
455 bruit de fond par le promoteur n'est pas représentatif. Une analyse sur un puits, le S21R, situé à l'ouest sur des terrains contaminés dans le passé, pour nous, ce n'est pas représentatif.

Pour ce qui se rapporte aux aromatiques, aux métaux lourds et aux cyanures, dans le
460 tableau 4.4, les bruits de fond du promoteur, ils ont oublié d'inscrire le symbole «plus petit que» indiquant que les laboratoires n'ont pas détecté la présence de ces composés pour déterminer les bruits de fond. Ces erreurs enlèvent beaucoup de crédibilité au promoteur.

Ces méthodes ressemblent à celles utilisées lors d'études d'impact dans d'autres lieux
465 d'enfouissement, mais elles sont très utiles, car la Direction des évaluations environnementales du ministère utilise ces genres de sophismes pour accorder les décrets autorisant les agrandissements demandés par les promoteurs.

La théorie de la pointe d'un affleurement rocheux pour expliquer la fuite nous semble peu
470 crédible pour les raisons suivantes:

Premièrement, la contamination est trop généralisée sur toute la largeur du LES.

475 Deuxièmement, à date, les composés les plus petits contaminent le plus, c'est-à-dire, les CH₄, les méthanes et le NH₄, l'azote ammoniacale. De plus, en agriculture, l'azote est reconnue pour migrer facilement à travers le sol.

Troisièmement, la progression de la contamination s'accélère avec les années depuis
1991.

480 Quatrièmement, de 81 à 2000, pas moins d'une trentaine de sondages furent effectués pour s'assurer de l'épaisseur des argiles dans l'ancien site Richer.

485 Cinquièmement, les audiences du BAPE pour le site de Lachenaie, le rapport 177, indique le même genre de contamination que ce qu'on retrouve à Sainte-Sophie, mais à des concentrations beaucoup plus élevées à Lachenaie, et ceci avec une couche d'argile de protection de 10 mètres d'épaisseur. La contamination fut décrite lors des audiences de Lachenaie comme naturelle, par les experts. Des baleines enfouies sous le LES de Lachenaie depuis 10 000 ans pourraient, semble-t-il, expliquer les dépassements de normes.

490 Après plus de dix ans d'expérience d'enfouissement dans les argiles, nous craignons que le pire est à venir. Les normes actuelles doivent être augmentées. L'étanchéité des LES doit être assurée par des matériaux normalisés, ASTM ou équivalent.

495 Nous accueillons comme un progrès significatif le projet de bioréacteur d'Intersan, pour autant que de tels projets se multiplient dans des proportions plus raisonnables pour des MRC comme une autre option à des incinérateurs. Merci.

Mme NATHALIE GIGUÈRE :

500 Si vous permettez, la représentation de monsieur Maisonneuve va vous parvenir par écrit dans les prochaines journées.

M. LUC MAISONNEUVE :

505 Ça sera plus détaillé.

Mme NATHALIE GIGUÈRE :

510 Autre préoccupation du monde agricole, le manque de site alternatif sur le territoire de la CMM.

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE).

Début de la phrase à la page 12: «Le projet de Plan (...)

Fin de la phrase à la page 15: (...) seront respectés.»

515 Nous vous remercions de votre attention.

LA PRÉSIDENTE :

520 Nous vous remercions de votre mémoire. On va discuter avec vous sur certains points, si vous voulez bien.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

525 Le projet que nous soumet le promoteur, c'est un projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement actuel. Il a associé – mais ça ne fait pas partie de l'autorisation qui est demandée – mais il a parlé d'un projet qu'il appelle le CVER et, notamment, la possibilité de valorisation des biogaz. Vous semblez être très fermes dans votre mémoire, à l'effet que cette valorisation doit servir uniquement à la dynamisation ou au développement de l'industrie agricole ou doit être
530 utilisée par l'activité agricole.

 Est-ce que votre point est à l'effet que ça doit vraiment être exclusif à l'activité agricole ou si vous accepteriez qu'un certain volume, par exemple, des biogaz qui seraient valorisés, soit utilisé par d'autres entreprises existantes sur le territoire?

535

Mme NATHALIE GIGUÈRE :

 En fait, lors des rencontres avec les représentants d'Intersan, effectivement, nous, la valorisation doit se faire au niveau agricole. Ça n'exclut pas le fait de... parce que les volumes sont quand même importants – monsieur Bourque les a faits lors de leur présentation – si on regarde par rapport à Gaz Métropolitain.

540

 Une chose qui nous avait été dite lors de nos rencontres, c'est que le biogaz, on ne peut pas le ramener très loin, à moins de le transformer ou autre. Nous, qu'est-ce qui est certain, c'est qu'on ne veut pas, non plus, que le biogaz soit valorisé et le fait qu'on ne puisse pas l'amener très loin, on se retrouverait peut-être avec une forme de pression importante pour des parcs industriels où des entreprises...

545

 Voire même, monsieur Bourque, lors des audiences, avait mentionné qu'il était même en train de discuter avec des entreprises. Pas de problème avec ça, en autant que ces entreprises-là ne soient pas en zone agricole, qu'elles soient dans des parcs industriels existants, et que ça n'augmente pas la pression sur le territoire agricole de la MRC et de la Municipalité de Sainte-Sophie.

550

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

555

 Donc, si je comprends bien, il ne faut pas que cette valorisation serve, dans le fond, à réduire la zone agricole.

560 **Mme NATHALIE GIGUÈRE :**

Ah! oui, exactement. C'est la problématique.

565 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Ait comme conséquence de réduire la zone agricole.

Mme NATHALIE GIGUÈRE :

570 Et il faut aussi qu'il y ait une valorisation agricole, mais il y a eu des ententes avec Intersan et comme je vous disais à l'intérieur du mémoire, on va s'assurer qu'il y ait un suivi à ce niveau-là. Et la CPTAQ, dans sa décision, avait manifesté la même opinion.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

575

Cet après-midi, lorsque le CCA est venu devant nous, ils ont mentionné qu'à la lumière des informations qu'ils ont obtenues en première partie de l'audience publique, ils ont appris des choses qui auraient sans doute modifié leur point de vue, lorsqu'ils sont intervenus dans le processus d'autorisation de la CPTAQ pour exclure de la zone agricole un certain nombre d'hectares. Est-ce que vous avez un point de vue là-dessus?

580

Mme NATHALIE GIGUÈRE :

585 En fait, nous, de même que le CCA, lors des audiences, on a pris connaissance... c'est sûr qu'on nous avait présenté grosso modo le volet contamination de la nappe phréatique. Peut-être qu'à cette époque-là, en tout cas, il n'a pas été mis en valeur. Donc, on en a pris connaissance plus lors des audiences. Il n'en demeure pas moins que la sécurisation du site est primordiale. Il y a un site en place, il y a une contamination, il faut régler la situation.

590

D'ores et déjà, on vous a mentionné au niveau de la technique employée par Intersan au niveau du biogaz, additionner les argiles, ça semble du moins être beaucoup plus sécuritaire, nous croyons – on s'entend – que le site conventionnel de Richer.

595

À savoir s'il y avait... au niveau de notre représentation, parce qu'on n'a pas fait réellement une représentation auprès de la CPTAQ, on ne s'est pas rendus devant les audiences, mais on voulait s'assurer – et c'est pour ça aussi qu'on fait une représentation chez vous – s'assurer que l'activité ou l'activité de décontamination va se faire. Parce que nous, on vit avec cette réalité-là sur le terrain et on veut que ce soit régularisé. Est-ce que je réponds à votre question?

600 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Ça va. Très bien.

LA PRÉSIDENTE :

605

En page 14 de votre mémoire, vous présentez, au troisième paragraphe:

610

«Le BAPE doit dans ses recommandations s'assurer que les MRC et la Communauté métropolitaine de Montréal respecteront leur obligation de répondre à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008.»

La MRC d'ailleurs a dit que ça serait un point important pour elle. Cependant, comme vous l'avez dit aussi dans votre présentation, il semblerait que la Communauté métropolitaine de Montréal n'atteindra pas les objectifs.

615

Mme NATHALIE GIGUÈRE :

En fait, selon le PMGMR, l'objectif serait rencontré seulement en 2013, l'objectif de 60 % de récupération exigée au niveau municipal par la politique de la gestion des matières résiduelles. Donc, pour nous, 2013, c'est trop loin. C'était quand même une politique de 98 à 2008. Ils sont en consultation. Les consultations sont terminées. Donc, la CMM est à l'élaboration de son plan de gestion final pour le transmettre au gouvernement et ça, ils devraient réévaluer le plan de gestion pour faire en sorte de se rapprocher du 2008.

620

625

M. LUC MAISONNEUVE :

J'aurais quelque chose, si vous voulez, à rajouter là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

630

Oui.

M. LUC MAISONNEUVE :

Le Grand Montréal, avec 14 % de récupération, sont vraiment à la queue question récupération. Puis nous croyons que c'est principalement dû au fait qu'ils exportent leurs problèmes de déchets. Puis on voit que s'ils avaient à récupérer leurs déchets, à les enfouir sur leur propre territoire, je suis sûr qu'ils auraient mis probablement depuis longtemps beaucoup plus de sérieux à leur plan de gestion des matières résiduelles.

635

640

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

J'aurais une dernière question sur la régionalisation, parce qu'on l'a demandé à d'autres aussi. Qu'entendez-vous par la régionalisation de la gestion des matières résiduelles? Est-ce que vous êtes à l'échelle de la MRC ou si vous êtes à l'échelle d'une région administrative? Qu'est-ce que c'est pour vous la définition d'une région?

645

M. LUC MAISONNEUVE :

650 Au niveau de l'UPA Outaouais-Laurentides, il y a un peu plus d'un an, on a une résolution où ce qu'on affirme que la régionalisation, on parle d'une MRC ou deux. Deux MRC pourraient se mettre ensemble, par exemple, pour gérer un site d'enfouissement. Mais c'est ça qu'on parle par régionalisation, on ne parle pas de quatre ou cinq MRC.

655 **Mme NATHALIE GIGUÈRE :**

De région administrative.

M. LUC MAISONNEUVE :

660

C'est ça.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

665

Vous ne parlez pas de région administrative?

Mme NATHALIE GIGUÈRE :

670

Non.

M. LUC MAISONNEUVE :

Non.

675

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Vous parlez de MRC et, à la rigueur, deux pourraient s'associer ensemble.

M. LUC MAISONNEUVE :

680

C'est ça.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

685

D'accord.

M. DANIEL CHARBONNEAU :

690

Si je peux me permettre juste un dernier commentaire par rapport à l'autre question que vous avez posée avant, par rapport à la Ville de Montréal. Quand on parle de lieu d'enfouissement, ça fait toujours peur à tout le monde. On dit toujours: pas dans ma cour. Ça,

695 c'est sûr. Sauf que si on force, puis que les politiques sont orientées au niveau du recyclage comme tel, bien, si on se figure recyclage du carton, du verre, du papier, du plastique, puis de faire composter ce qui est compostable, qu'est-ce qu'il reste à enfouir? Donc, c'est vraiment des petits volumes.

700 Puis les places pour les mettre, puis le danger de contamination de la nappe phréatique, après ça, avec ces petits volumes-là, puis que c'est vraiment pas des matières qui sont putrescibles qu'il va rester, à ce moment-là ça peut être mis sur le territoire de la CMM.

705 Il y a des carrières qui sont vides là. Puis il y a d'autres carrières qui sont remplies avec de l'argile, parce qu'ils prennent de l'argile dans certains sites d'enfouissement, puis ils remplissent des carrières avec ça. Ça fait qu'ils pourraient justement aller les mettre dans ces carrières-là, puis ça ne poserait pas de problème. En tout cas, je pense que c'est une alternative.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie pour votre témoignage.

710 **Mme NATHALIE GIGUÈRE :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

715 Nous invitons madame Lily Pelletier.

Mme LILY PELLETIER :

720 Bonsoir, madame la présidente! Madame la commissaire, bonsoir! Je vais être brève. Mon mémoire se tient en une page. D'abord, j'aimerais appuyer la pensée de monsieur Michel Legris. Je crois que je vais un peu dans le même sens. Alors, mon texte s'intitule: Stop.

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE).

725 **LA PRÉSIDENTE :**

730 Merci. Comme vous le savez, il faut souvent des incitatifs pour que la société bouge. Certains nous ont parlé d'incitatifs économiques. Vous nous parlez d'éducation. Certains proposent des mesures plutôt réglementaires. Comment vous voyez ça pour qu'il y ait un changement ou une accélération de notre approche au Québec, de façon à ce qu'on enfouisse moins?

735 **Mme LILY PELLETIER :**

740 Bien, je pense que c'est un agencement de ce que vous avez énuméré. Mais bon, moi, je suis étudiante finissante en éducation relative à l'environnement à l'UQÀM. Je crois beaucoup à l'éducation. Mon projet de fin d'étude portait en partie sur l'éco-ontogénèse, qui est le développement humain en relation avec l'environnement. Et dans les études que j'ai fouillées, les chercheurs que j'ai étudiés, disaient que l'enfance est une période fondamentale pour se lier avec l'environnement et que les enfants devraient avoir plus accès à la nature sauvage et maintenant ont plutôt accès au construit humain.

745 Donc, je pense qu'il devrait y avoir des argents investis dans des activités comme de l'immersion en milieu naturel, des activités en milieu naturel, en fait, beaucoup d'éducation en environnement. Il y a tellement de gens qui s'intéressent de plus en plus à l'environnement, qui aimeraient travailler dans le domaine de l'environnement, mais aller chercher des subventions, c'est difficile. Souvent on le fait, au départ, de façon bénévole. Alors, voilà.

750 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est bien.

755 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Les enfants sont de bons agents multiplicateurs.

Mme LILY PELLETIER :

760 Oui.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

765 Par contre, ce ne sont pas eux qui consomment. Ce sont leurs parents qui consomment pour eux.

Mme LILY PELLETIER :

770 Mais influencent leurs parents.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

775 Mais ils peuvent influencer leurs parents. Mais qu'est-ce qu'on doit faire de plus? Parce qu'on voit que quand même, c'est lent. Il y a des actions qui sont menées. Il y a sans doute beaucoup plus d'efforts en éducation en environnement à faire, mais qu'est-ce qu'il faudrait faire de plus pour amener les parents, les consommateurs à changer leurs comportements et à faire en sorte qu'il y en a moins de matières résiduelles ou qu'on les gère mieux?

Mme LILY PELLETIER :

780

Bien, je reviens un peu à la même chose. C'est beaucoup d'activités de sensibilisation, d'éducation. De l'information, de l'argent mis là-dedans.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

785

Et qui doit prendre cette responsabilité-là?

Mme LILY PELLETIER :

790

Bien, le gouvernement.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

795

Le gouvernement.

Mme LILY PELLETIER :

800

Absolument.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

805

Donc, non pas à l'échelle des MRC. Quand vous parlez de gouvernement, vous voyez le gouvernement provincial ou si vous voyez à une échelle à un niveau un peu plus bas?

Mme LILY PELLETIER :

810

Bien, j'espère que notre gouvernement, oui, pourrait mettre plus d'argent dans l'environnement. Bon, je parle au Québec, mais au Canada, on pourrait y aller plus loin. Mais les sociétés les plus riches ont la responsabilité.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

815

On a vu cet après-midi, il y a certains citoyens qui sont venus nous proposer un régime de taxation, par exemple, sur les matières résiduelles et les fonds collectés pourraient servir à différentes choses. Par exemple, à favoriser le recyclage. Est-ce que vous voyez, par exemple, que ce serait important que si, par exemple, une telle mesure était mise en place, que des sommes soient réservées justement pour encore développer davantage l'éducation et particulièrement l'éducation relative à l'environnement qui est votre préoccupation première, votre intérêt premier.

820

Mme LILY PELLETIER :

825 Bien, je pense que oui. Ma préoccupation première, c'est parce que ça passe par l'éducation, l'information. Ce n'est pas pour moi. C'est de façon générale. Une fois qu'on le sait... bien, justement, juste par exemple, quelque chose de très simple.

830 Bon, moi, j'ai mon sac quand je vais à l'épicerie et j'ai mes plats pour mettre, par exemple, des olives. Quand je vais voir mon poissonnier, il met mon poisson dans un plat. Au début, les gens me trouvaient... me regardaient, me disaient: «Mon Dieu, elle est folle.» Finalement, ils riaient, puis en fin de compte me disaient: «Mais si tout le monde faisait ça...» Donc, j'ai mes plats pour un peu tout: mes fruits, mes légumes. J'ai mes sacs, j'ai mes attaches. J'ai mes sacs à pain. Des fois, c'est des... je ne dis pas que tout le monde doit absolument se mettre à faire ça. Mais si on partage des trucs, des choses qu'on peut faire pour diminuer le suremballage, par exemple, qui est une partie importante de notre sac -- chez nous, on produit 835 aux deux semaines un petit sac. Donc, probablement qu'on peut tous le faire. Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

840 Merci pour votre témoignage.

Mme LILY PELLETIER :

845 Puis je voudrais remettre une pétition de cinquante noms.

LA PRÉSIDENTE :

De combien de noms?

850 **Mme LILY PELLETIER :**

Cinquante.

LA PRÉSIDENTE :

855 Merci.

Un instant. Si vous voulez venir. Vous avez un point d'information? Il faut venir au micro. Vous nommer, s'il vous plaît.

860 **M. ERIC STUYCK :**

865 Oui. C'est Eric Stuyck, mon nom. C'est juste pour préciser que le sac est fait à partir de matière recyclée en plastique. Ça avait l'air d'un sac en tissu, mais c'est tout des fibres de plastique recyclées. Donc, ça crée une demande pour le recyclage, si on veut, en quelque sorte.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Et c'est fait où ça, un tel sac?

870

Mme LILY PELLETIER :

C'est fait à Dunham, par une dame dont je connais le prénom, qui est Émilie. Voilà.

875

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Merci.

Alors, on prend une pause de quinze minutes.

880

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

LA PRÉSIDENTE :

885

Nous reprenons. Nous invitons monsieur Marc-André Morin.

M. MARC-ANDRÉ MORIN :

890

Bonjour, madame la présidente! Bonjour tous ceux qui ont la patience d'endurer ça. Je vous remercie de la chance qu'on a de s'exprimer, quoiqu'il y a quelques aspects que je déplore du processus un peu. Ce n'est pas tellement grave, mais en tout cas, j'aimerais que les gens reconnaissent un peu l'effort que certains citoyens font en se présentant ici. Comme, par exemple, hier, une mère de famille qui est venue pour défendre son patrimoine familial, etc. Je ne sais pas si tout le monde réalise quel effort ça demande à des gens de faire une démarche comme ça.

895

Moi, je suis comme un petit peu habitué. J'ai été dans des assemblées de conseil municipal. Je suis comme un peu familier avec la politique et puis je suis conscient de l'effort que ça demande, puis je regarde, pour la plupart des gens qui ne sont pas habitués à tout ça, je trouve ça extrêmement dur. Puis moi, hier, la petite madame, je ne pouvais pas la laisser partir sans applaudissement. Je m'excuse pour hier, mais je pense que les gens qui font un effort comme ça, ils prennent la défense de leur communauté, je pense qu'ils ont besoin un petit peu de reconnaissance en tout cas.

900

Mon nom est Marc-André Morin. Je suis un citoyen de Prévost. Je me préoccupe d'environnement et de développement durable. En fait, j'avais pris des petites notes, mais je viens de dire ce que je voulais vous dire un peu.

910

Nous sommes à un moment critique pour la sauvegarde de l'environnement. Nous devrions mettre les bouchées doubles en matière de lutte à la pollution. Au moment où les

conséquences climatiques et environnementales se font déjà sentir, certaines personnes s'accrochent au passé en voulant continuer de gaspiller de l'énergie et en remettant à plus tard la solution de tous les problèmes environnementaux.

915

C'est toujours pas grave, pas pressant, pas dangereux, pas comme le SRAS, pas comme la vache folle, pas comme Walkerton. C'est toujours correct. Ça peut toujours continuer. Puis aussitôt qu'on découvre un problème sérieux, c'est toujours quelqu'un d'autre qu'il faut qui mette ses culottes. Ceux qui ont vraiment à prendre les décisions cherchent toujours comme un faux-fuyant pour ne pas le faire.

920

L'enfouissement contribue de façon importante à la production de gaz à effet de serre, en plus d'entraîner un gaspillage de ressources et d'énergie en ne recyclant pas des ressources réutilisables comme le verre, l'aluminium, etc. Quand on enlève tout ce qu'il y a de bon dans le sac vert, finalement il reste quasiment rien.

925

Et puis l'enfouissement, ce n'est pas parce qu'on appelle ça un bioréacteur que ce n'est plus de l'enfouissement, là. Si on fait bioréacter du papier, des cans d'aluminiums, des sacs de plastique recyclables, du carton, même si on l'a fait bioréacter, c'est du gaspillage pareil. Et puis les choses qu'on devait faire composter, si on les a fait bioréacter, c'est du gaspillage pareil.

930

Parce que les déchets, il faut qu'ils retournent là où ils doivent retourner. Tout a une origine, puis tout devrait retourner là. C'est simple comme ça.

935

Je m'excuse. J'écris tellement mal que je ne suis pas capable de me relire. Pour Sainte-Sophie, particulièrement, ce projet n'est pas acceptable pour de nombreuses raisons. Le déclin de l'agriculture a touché plus durement Sainte-Sophie que ses voisins. Plusieurs terres sont venues à l'abandon. Sainte-Sophie en est venue à jouer un rôle plutôt ingrat dans la région. On venait chercher de la pierre pour construire les infrastructures des villes voisines. En échange, on apportait des ordures, des rebuts de construction, puis des vieilles voitures. En conséquence du trafic lourd et de la dégradation de l'environnement, Sainte-Sophie n'a pas eu sa juste part de développement.

940

Un mégadépotoir ne ferait que maintenir ces conditions et condamner Sainte-Sophie à la stagnation. Sainte-Sophie a droit au respect de ses voisins qui doivent cesser de la considérer comme une poubelle.

945

Si c'est bon pour Sainte-Sophie, pourquoi que les élus ne sont pas ici? Ils se sont montrés assez discrets. Puis si c'était tellement bon un projet de dépotoir, je me demande pourquoi, par exemple, la Municipalité de Prévost n'essaie pas de voler ce projet-là. C'est un beau gros projet! Il va se brasser ici, si les prix se maintiennent, faites le calcul. 9 millions de tonnes, je ne sais pas, c'est une trentaine de dollars la tonne? Je ne veux pas jouer dans les chiffres, mais en tout cas, ça fait beaucoup d'argent qui va se brasser ici. Et puis si c'était vraiment payant, vraiment merveilleux, toutes les municipalités alentour se battraient pour l'avoir,

950

955 ce projet-là. Puis elles semblent plutôt se battre pour qu'il s'en vienne ici. Pour se débarrasser du problème.

Ce projet relève de l'ignorance ou de l'inconscience. Le dépotoir actuel contamine déjà la nappe d'eau souterraine. Puis là, ici, ce n'est pas moi qui le dis, c'est le ministre Mulcair. J'ai
960 déposé une copie. C'est tiré du *Journal des débats* de l'Assemblée nationale. Je m'excuse, je le cite textuellement:

«On a des vrais problèmes à Sainte-Sophie. Il y a d'autres endroits. Je vais nommer Sainte-Sophie qui est dans la même formation géologique mais qui pour des raison qui n'ont pas
965 encore été élucidées au complet mais on peut supposer que c'est parce qu'ils ont frappé le roc. Parce que si c'est imperméable, puis... et on a des biogaz qui s'échappent d'en dessous. On a des puits. On a de l'eau contaminée tout près. On a des vrais problèmes à Sainte-Sophie. Thomas Mulcair.»

970 C'est tiré du *Journal des débats*.

Puis au niveau géologique, le site est très, très, très mauvais. Sainte-Sophie, c'est la dernière place pour faire un dépotoir. Pas besoin d'être un génie. Moi, souvent je regardais la télé universitaire, les cours de géologie. N'importe qui sait un petit peu qu'on est dans un site... on
975 est dans la marge d'un glacier. J'y reviendrai un peu plus tard. C'est pas bien, bien *hot*, comme disent les jeunes.

Les dépôts d'argile de qualité et de dimension suffisantes y sont absents. Ça, en fouillant un peu dans la première partie, vous allez voir, il y a beaucoup de gens qui se questionnent là-
980 dessus. Si on examine l'histoire géologique de la région, on comprend mieux.

Il y a plusieurs milliers d'années, Sainte-Sophie était située au bord d'une mer appelée mer de Champlain. Les débris des glaciers s'y accumulaient de façon chaotique. Sainte-Anne-des-Plaines était située plus bas dans la mer. La loi de la gravité est impitoyable. Tous les
985 liquides ont tendance à couler vers le bas. C'est simple, là. On n'a pas besoin de planter des palmiers dans le *parking* pour se faire une image et essayer de ramasser des *clams* dans le trécaré. Tout le monde comprend ça qu'est-ce que c'est une paléoplage, mettons, ou une mer archaïque qui n'est plus là. Je pense que tout le monde est capable de comprendre.

Si on enfouit des déchets sur un tas de débris en se fiant sur une membrane de 1.5 millimètre, comportant une multitude de joints pour prévenir la contamination d'une source d'eau potable de 15 000 personnes, on pousse la pensée magique un peu loin. Ils nous disent que ça dure 300 ans. 300 ans, là, c'est sous le règne de Louis XIV. C'est longtemps, là, si on peut se faire une image.
990

995 Moi, les toiles que j'ai vues, généralement ça dure pas si longtemps que ça. Elles ont tendance à se déchirer, puis à laisser tomber un gros tas de neige sur le Salon de l'auto en dessous.

1000 D'un point de vue moral, il y a des questions qui se posent. En consultant les
transcriptions de la première partie, on s'aperçoit que la plupart de ces questions-là, beaucoup de
ces questions-là, en tout cas, sont restées sans réponse. Comme, par exemple: peut-on
défavoriser une région en y concentrant un problème national? Je ne veux pas entrer dans les
chiffres, mais il me semble que monsieur Bourque disait que c'est autour de 14 % des déchets du
1005 Québec qui vont s'en venir ici. On disait 20 avant. On va lâcher de le dire.

Peut-on utiliser une technologie néfaste pour l'environnement, tout en sachant qu'il existe
des alternatives déjà disponibles, facilement applicables? Ça, c'est au dire même du promoteur.
J'ai posé quelques questions dans la première partie justement à monsieur Bourque et puis lui, il
1010 me disait qu'il n'y avait pas vraiment... je peux mal le citer là, mais ce que j'ai compris, c'est que lui
était prêt à faire ce qu'on lui demandait des déchets. Que ce n'était pas lui qui... Vous devez
sûrement vous en souvenir, madame la présidente. Lui, il disait qu'il faisait ce qui était demandé
de faire avec les déchets. C'est juste une question de volonté politique des autorités.

1015 Peut-on laisser de graves problèmes environnementaux aux générations futures en se
fiant sur d'éventuels progrès techniques pour régler ces problèmes? Là, si vous regardez dans
les transcriptions, je ne me souviens pas de la ligne exacte, puis des termes exacts, mais en
fouillant, vous allez trouver. Il y a un des messieurs qui m'a dit – qui était assis à la table de
gauche – «Espérons qu'ils vont être plus intelligents que nous autres, puis qu'ils vont avoir trouvé
1020 des solutions techniques.» Moi, je trouve ça un peu *cheap* envers les générations futures.

Peut-on pour des motifs économiques à court terme créer des menaces
environnementales à long terme, sans en connaître les conséquences économiques, sanitaires et
sociales permanentes? Ça, je me suis fait dire, c'est dans l'optique de laisser des menaces aux
1025 générations suivantes. Comme dans 300 ans, la toile va être finie, puis là il va falloir qu'ils
fassent quelque chose avec le jus dans le fond, puis ça va être des métaux lourds plutôt.

Là, je me suis fait dire qu'après un certain nombre d'années, ça devenait philosophique.
Si, mettons, dans 20 ou 30 ans ou 40 ans, il arrive quelque chose, puis il y a une grosse
1030 catastrophe, puis ils sont obligés de nettoyer ça, est-ce qu'ils vont trouver ça cher ou
philosophique? Parce qu'ils vont être obligés de payer, ces gens-là. Ce n'est pas un cadeau
qu'on leur fait.

1035 Peut-on sérieusement évoquer des notions telles que *garantie financière*, *responsabilité
civile*, lorsque les coûts et la gravité des dommages éventuels ne sont même pas évaluables? Ou
lorsque l'apparition de problèmes potentiels peut s'échelonner sur des dizaines, voire des
centaines d'années? Envisager une telle longévité me semble un peu farfelu de la part même
d'une grande corporation.

1040 On a essayé de savoir dans la première partie, d'avoir une idée du coût de la
décontamination du site actuel. Combien ça coûterait décontaminer l'eau, régler le problème
actuel. En tout cas, il me semble qu'il y a des gens qui l'ont demandé, peut-être moi-même, j'ai

demandé. Mais on n'a pas vu un chiffre, dire: ça va coûter tant, puis la nappe va être décontaminée, puis ça va être réglé. Je cherche encore ce chiffre-là, s'il existe.

1045

Puis là, comment on va faire dans 20, 30, 50 ans, 80 ans, pour... Qu'est-ce qui nous permet comment, sur quoi on va se baser pour prévoir un fonds pour gérer ça plus tard? Ça ne me paraît pas réaliste tellement.

1050

Puis pour ce qui est de la longévité des entreprises, on a juste à regarder tout ce qui est arrivé dans les dernières années. La plus vieille banque au monde a fait faillite. On voit des institutions comme des lignes aériennes qui avaient l'air éternel, qui ont fait faillite. On voit des événements comme la crise du SRAS, la vache folle, le 11 septembre, plein de choses qui arrivent, où des institutions sont comme complètement bouleversées. Y a-t-tu quelqu'un qui va me dire que, par exemple, Intersan est à l'épreuve de tout ça, puis qu'eux autres sont sûrs qu'ils vont être là dans X années? En tout cas, je ne doute pas de leur bonne volonté, mais je trouve qu'ils sont plutôt optimistes.

1055

Nos dirigeants et les gens qui les conseillent sont, pour la plupart, des gens instruits, dont certains appartiennent à des corporations professionnelles. Ils ont le devoir d'exposer à la population tous les risques que peut comporter un tel projet.

1060

Le serment d'office des élus, puis le serment d'office des professionnels qui joignent des corporations professionnelles, ils s'engagent à servir, puis à défendre certaines valeurs. Me semble qu'ils devraient en tenir compte dans leur position, puis s'il y a des choses qu'ils savent, ils devraient nous le faire savoir. À venir jusqu'à date, tout ce qu'on sait maintenant, on a travaillé, on a passé des heures à fouiller, puis à torturer des ordinateurs pour faire sortir des informations.

1065

Ce projet devrait être refusé catégoriquement, car il comporte trop d'effets négatifs sur le milieu, présente des risques inacceptables au niveau sanitaire et environnemental. C'est des choses simples que n'importe qui est capable de comprendre. Ça pue. C'est laid. Ça fait du bruit. Ça brise les routes. Ça dévalue les propriétés. Ça pollue l'eau. Ça pollue l'air. Ça pollue le sol. Puis là, je ne sais pas quoi d'autre il faut dire pour arrêter ça.

1070

Autrefois jugés excentriques, les avertissements des écologistes ont pris des allures plus concrètes ces dernières années: effet de serre, dérèglement climatique, vache folle, SRAS, Walkerton. Les catastrophes causées par l'ignorance ou la négligence ont maintenant des noms. Si vous vous apprêtez à prendre des décisions, pensez que vous ne pourrez sûrement pas plaider l'ignorance en cas de catastrophe, car suffisamment d'informations sont apparues lors de cette commission. Il ne restera à chacun qu'à assumer ses responsabilités.

1075

1080

Ça veut dire que si, par malheur, une catastrophe se produisait, qu'est-ce que ces gens-là trouveraient à nous dire pour nous expliquer: «Ah! C'est parce qu'on savait pas. Je le sais pas, là.» Il faudrait qu'ils trouvent quelque chose. Puis j'ai l'impression que ça serait beaucoup plus difficile que ce qu'ils nous disent maintenant pour expliquer leurs idées. On peut encore éviter

1085

d'aggraver la situation, puis ça, c'est très, très simple, on a juste à arrêter d'aggraver le problème.

1090 En conclusion, il existe des alternatives à ce gâchis-là. Certaines solutions existent depuis très longtemps. À Sainte-Sophie, depuis des années, on recycle du métal, des pièces d'automobile. Depuis des générations, les agriculteurs compostent les déchets végétaux, les fumiers de leurs animaux. C'est trop simple. On dirait que des gestionnaires qui ont des diplômes universitaires sont pas capables de comprendre ça. C'est pourtant très, très simple.

1095 Il y a un agriculteur qui a témoigné ici, qui achetait 50 000 \$ par année de bran de scie pour ses animaux. Il est obligé de l'acheter à Mont-Laurier parce que, ici, il se fait soit enfouir ou il se fait envoyer pour brûler aux États-Unis. Tu sais, c'est ridicule.

1100 Le papier d'aluminium, l'acier, la plupart des plastiques, le verre, une foule d'autres matériaux se recyclent. Les rebuts de bois déchiqueté peuvent servir à une meilleure gestion des fumiers, évitant l'épandage de purin. Puis en même temps, ça éviterait que les touristes montent les vitres en passant sur la 158, puis qu'ils arrêtent plus loin parce que ça pue trop, ici.

1105 Oublions l'enfouissement. C'est une technique désuète qui ne se pratiquera plus de toute façon dans quelques années. Il y a des choses qui ont changé. On ne jette plus les chaudières de nuit par la fenêtre dans le milieu de la rue comme dans l'ancien temps. On a compris qu'il existait mieux. On a décidé d'installer des égouts dans les villes, tu sais, parce que c'était trop cochon. Puis on a réglé la question des pneus. Puis on pourrait régler bien d'autres affaires. C'est juste une question d'évolution.

1110 À Sainte-Sophie, on pourrait développer une expertise en décontamination, en recyclage, en traitement responsable des matières résiduelles, créant ainsi de nombreux emplois. Peut-être que s'il y avait un centre de tri ou s'il y avait un centre de recherche... il va falloir qu'on ait peut-être un centre de recherche en décontamination de la nappe phréatique, parce qu'on l'a, le problème.

1115 En tout cas, moi, j'ai l'impression qu'on aurait plus de chance de créer comme 300 emplois que 26.

1120 Tout le monde au Québec pourrait faire la même chose chez eux, dans chaque région. Le Québec deviendrait un modèle environnemental et pourrait même exporter son savoir-faire comme il le fait dans de nombreux domaines. Ce n'est qu'une question de volonté politique.

1125 À part ça, il faut décoller de la télévision, aller aux assemblées des conseils municipaux, poser des questions. Parce que si les gens ne prennent pas en main leur destinée, il y a quelqu'un d'autre qui va s'en occuper.

Le ministère de l'Environnement, puis le BAPE a une très grosse responsabilité, parce que malheureusement, il y a trop de gens qui ont abandonné leur responsabilité face à ça. Puis en attendant qu'ils se réveillent, vous êtes comme un peu responsables. Je vous remercie beaucoup.

1130

LA PRÉSIDENTE :

1135

Merci. Vous nous parlez de l'importance de recycler, de réemployer, tout ça, mais on s'en va probablement vers des meilleures pratiques dans ce domaine-là, mais il y a quand même du temps qui coule. Puis pendant ce temps-là, il y a des matières résiduelles qui ne seront pas recyclées, réemployées, qui devront aller d'une certaine façon vers un lieu d'élimination.

1140

Vous nous dites que dans un avenir que vous espérez rapproché, il n'y en aura plus de lieu d'élimination, possiblement. Mais d'ici là, est-ce que vous avez des propositions à faire pour qu'un lieu d'enfouissement soit considéré comme acceptable, tant socialement qu'au plan environnemental, au plan écologique?

M. MARC-ANDRÉ MORIN :

1145

Moi, j'aurais une grosse, grosse suggestion à faire à tout le monde. Interdire de prononcer les mots *d'ici là*. Parce que tout le monde, les audiences génériques, c'était en quelle année?

LA PRÉSIDENTE :

1150

C'était il y a sept ans qu'on a déposé le rapport.

M. MARC-ANDRÉ MORIN :

1155

Ça fait longtemps, pas mal. Puis ça dit toujours, à chaque fois qu'on parle de quelque chose, de faire quelque chose, on parle toujours de *d'ici là*. Comme si *d'ici là* était comme une notion temporelle inébranlable. Ça peut bouger plus vite que ça.

1160

On est allé à l'assemblée du conseil municipal à Prévost, puis c'est des gens qui sont assez réceptifs. On a, parmi les conseillers, des gens qui ont une bonne motivation d'être en politique, puis qui ont une bonne écoute. Et puis on leur a présenté certains documents. On leur a donné certaines informations. Puis la position a changé de façon considérable et puis d'une façon assez rapide. Ça a pris quelques minutes. Puis ils avaient commencé à réfléchir, puis ils avaient déjà entamé une grosse réflexion, puis ils sont encore en train de réfléchir.

1165

Si on fait ça, si les gens ne vont pas dire à leurs élus qu'ils sont tannés des problèmes environnementaux, puis qu'ils veulent qu'ils soient réglés pour le vrai, ils ne se régleront jamais. Parce que le rôle d'un politicien, malheureusement dans la plupart des cas, le rôle d'un politicien, c'est d'attendre les pressions de son électorat et de prendre des décisions en fonction de ça. Puis là, si on attend, si personne met la pression qu'il faut...

1170

Comme le gouvernement, à un moment donné, autant au niveau provincial qu'au niveau municipal, les élus, ils se sont présentés, eux, avec certaines convictions. Comme, par

1175 exemple, le ministre Mulcair, quand il s'est présenté, lui, il était déjà critique en environnement, si je ne m'abuse. Ou il connaissait les dossiers. Ils lui ont donné la job, c'est parce qu'il a dû connaître ça, tu sais.

1180 Mais pendant la campagne électorale, il a dû sûrement émettre certaines opinions sur les questions environnementales et puis là, à un moment donné, comme on dit, au Monopoly: «Il faut passer GO». Il faut respecter les engagements qu'on a pris.

1185 Et puis un gars qui se fait élire, qui se fait nommer ministre de l'Environnement, qui accepte un poste comme ça, il devrait être capable de prendre une décision qui serait en accord un petit peu avec ce qu'il disait dans la campagne électorale. D'ailleurs, je l'ai entendu critiquer des décisions de l'ancien gouvernement. Comme, par exemple, on a vu qu'il avait décidé la fermeture du site ici. Bien, c'est simple. Ça me paraît simple, ça. Ça peut se décider très, très vite.

1190 Puis vous pouvez demander à monsieur Bourque, il peut sûrement être en mesure de vous dire combien ça prendrait de temps changer de mode de fonctionnement avec les déchets.

1195 Moi, je pense que les changements pourraient venir très rapidement, il y aurait juste à rouvrir le centre de tri qui est fermé. Mais comme monsieur Bourque le disait dans la première partie des audiences, ce n'est pas lui qui va le faire. Parce que, lui, il fait ce qu'on lui demande de faire avec les déchets. Il faut que quelqu'un, il faut que le ministre, il faut que les autorités locales lui disent: «Monsieur Bourque, on vous demande de ne plus juste enfouir les déchets. Il faut en recycler. Il faut en composter.»

1200 Puis moi, je suis certain qu'il va se faire un plaisir; sûrement si on le paye pour, parce qu'il ne le fera pas bénévolement. Mais de toute façon, le prix de l'enfouissement va monter, il ne faut pas se faire d'illusion.

LA PRÉSIDENTE :

1205 Merci pour votre témoignage.

M. MARC-ANDRÉ MORIN :

1210 Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

Madame Rosetta Tomaselli Bélanger, s'il vous plaît.

1215 **Mme ROSETTA TOMASELLI BÉLANGER :**

Bonsoir, madame la présidente, madame la commissaire!

LA PRÉSIDENTE :

1220

Bonsoir!

Mme ROSETTA TOMASELLI BÉLANGER :

1225

Je ne vous ferai pas, comme l'autre fois, une mise en situation. Je vais juste vous lire mes réflexions que j'ai faites là-dessus.

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE).

1230

Début de la phrase à la page 1: «Je suis citoyenne (...)

Fin de la phrase à la page 1: (...) à cette perspective.»

1235

Ici, par contre, je voudrais vous remercier, vous le BAPE, parce que vous nous donnez cette permission-là. Et je voudrais aussi remercier tous les gens qui ont fait la demande d'avoir une audience publique. Je suis très reconnaissante à ces gens-là, puis à vous, d'accord? Je continue.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE).

1240

Est-ce que je pourrais? Ce matin, j'ai trouvé un extrait qui vient de *La Presse* du mois de novembre, le 14 novembre, et c'est une interview avec le ministre de l'Environnement Mulcair. Est-ce que vous me permettez de le lire? Parce que je trouve qu'il est excellent. Le grand titre, c'est:

1245

«L'eau potable sera tarifée au Québec. Mulcair veut que les Québécois fassent un usage responsable de l'eau. L'eau potable sera bientôt tarifée à la consommation et à son juste prix dans toutes les municipalités du Québec. S'il n'en tient qu'au ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair, qui voit dans cette solution la seule avenue possible pour amener les Québécois à faire un usage responsable de l'eau.

1250

«La tarification est essentielle pour que tout le monde prenne conscience que l'eau n'est pas gratuite» a déclaré le ministre en entrevue à La Presse. Depuis longtemps, on envoie à la population un mauvais message. L'eau, c'est rien. On en a en masse. Pourquoi économiser de l'eau quand il y a en a plein le fleuve Saint-Laurent?

1255

Que ce soit à l'aide de compteur d'eau, de taxe dédiée ou autrement, les municipalités devront établir le vrai coût de l'eau potable et trouver une façon de mesurer la consommation afin que chaque foyer devienne plus respectueux de son utilisation de l'eau. Selon lui, en intégrant tous les coûts liés au traitement et à la distribution de l'eau dans une taxe...»

1260

ça, c'est moins important. Mais si je comprends bien, notre ministre de l'Environnement considère l'eau comme vraiment quelque chose d'extraordinaire, comme un vrai trésor. Puis nous, en Amérique du Nord, surtout le Québec et tout ça, on est vraiment riche là-dessus. Alors, je me dis: ça ne se peut pas qu'il donne le O.K. Mettons qu'un ministre qui pense que notre eau, c'est un vrai trésor... puis même, moi, j'ai déjà écouté des reportages où on disait qu'un jour peut-être qu'on va même l'exporter notre eau dans les autres pays, notre eau potable.

Alors, je me dis, si notre ministre est conscient de ça, comment peut-il accepter qu'on continue de polluer nos puits, notre eau, puis qu'il accepte qu'on ait des mégadépotoirs comme ça, qui vont contaminer l'eau. Il faut être réaliste là. Alors, je me dis, si notre ministre de l'Environnement, il est conforme à ce qu'il semble penser, il me semble que c'est impossible qu'il va accepter une telle chose, qu'on accepte des mégadépotoirs qui vont à l'encontre de ce qu'il pense, là. Ça, c'est une chose.

Puis une autre chose que je veux ajouter, c'est que ça n'a peut-être pas rapport avec ça, mais c'est au sujet des plaintes. On a dit que la municipalité, tout ça, il n'y avait jamais de plainte sur le bruit et tout ça. Je ne sais pas si vous vous en souvenez de ça? Alors, il y a une madame Lafrance, qui reste près du site, ce matin, parce qu'elle, ça fait plusieurs fois qu'elle me dit: «Voyons donc! Je ne peux même pas les compter les fois que j'ai envoyé des fax à cause du bruit, à cause de la pollution du bruit, pollution de senteur.»

Est-ce que vous me permettez de lire une des lettres qu'elle a envoyées à l'Environnement, une des plaintes qu'elle a faites l'année passée? Parce que je trouve qu'elle parle par elle-même, cette lettre-là.

Cette lettre-là est datée du 9 août 2002 et elle est adressée au ministère de l'Environnement du Québec.

«Objet: plainte concernant le site d'enfouissement Intersan.

Cher monsieur,

Suite à notre conversation téléphonique au mois de juillet dernier, soit dans la semaine du 10 au 17 juillet, depuis ce temps, je tiens à vous écrire pour vous faire part de la vie insupportable que nous vivons ici à Sainte-Sophie. Nous avons fait des plaintes à la police de Mirabel, mais ça n'a pas donné grand-chose et je crois que le site d'enfouissement d'Intersan se fout complètement de la gueule des citoyens.

Lors de la visite de la police, ils ont déconnecté les avertisseurs de recul et ils ont travaillé toutes les nuits sans relâche et nous entendions le ronflement des gros moteurs diesel. Il y a eu plusieurs explosions et même, je crois, il y a eu une blessure corporelle. Mais l'on essaie de le cacher.

Et par-dessus tout, nous essayons d'avoir une vie normale, comme tout le monde, mais c'est impossible. Nous voulons que nos enfants viennent faire la fête comme autrefois, mais ils

1305 *refusent à cause de la senteur nauséabonde qui se dégage du site. Maintenant, nous sommes la risée du public avec notre fameux Mont Sainte-Sophie.*

Je vous remercie d'intercéder pour moi et ma famille. Lucie et Yvon Lafrance.»

1310 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'il y a eu une réponse à cette lettre, à votre connaissance?

Mme ROSETTA TOMASELLI BÉLANGER :

1315 Il faudrait que je lui dise. Mais moi, je lui ai demandé de faire un mémoire avec ça. Elle ne pourra pas le dire parce qu'elle ne s'est pas inscrite, mais de vous l'envoyer avec...

LA PRÉSIDENTE :

1320 Oui. Alors, s'il y a une réponse, on aimerait la recevoir.

Mme ROSETTA TOMASELLI BÉLANGER :

Je vais lui dire.

1325

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

1330 **Mme ROSETTA TOMASELLI BÉLANGER :**

D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

1335

Merci.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

1340 Madame Tomaselli, vous vous prononcez sur le projet d'agrandissement du site.

Mme ROSETTA TOMASELLI BÉLANGER :

Oui.

1345

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Par contre, vous n'avez pas de recommandation par rapport à la sécurisation du site actuel. Est-ce que c'est parce que vous ne souhaitiez pas vous prononcer sur ce point-là?

1350

Mme ROSETTA TOMASELLI BÉLANGER :

C'est parce que, moi, mon idée, c'est pas vraiment peut-être de le fermer, parce que je me dis ça prend un endroit pour mettre nos déchets. Puis si on ferme là, on va peut-être ouvrir ailleurs. Moi, c'est de vraiment régionaliser. Pas question de recevoir les déchets des autres. Pourquoi pas chaque région, qu'on gère la nôtre, puis qu'on recycle?

1355

Moi, ça fait longtemps que je suis sensibilisée au recyclage. Je ne sais pas si vous vous en souvenez, mais je travaille avec des enfants, j'ai une garderie. Puis ça fait des années que j'en fais de la récupération avec les enfants. On fait du bricolage avec n'importe quoi, des boîtes de Kleenex, des rouleaux de papier de toilette. On ramasse tout. Les boîtes de céréales, on s'en servait comme carton.

1360

Alors, moi, j'ai toujours trouvé dommage qu'ici à Sainte-Sophie, on ne le faisait pas d'une façon systématique. On l'a fait à un moment donné, puis je me souviens d'avoir rincé mes pots et tout ça, puis après ça, j'ai su qu'ils enfouissaient ça systématiquement. Alors, je m'étais dit: qu'est-ce que ça me donne de faire ça si ça va tout au même endroit. Mais moi, je crois beaucoup à la récupération et au recyclage. C'est une richesse, puis on la gaspille comme ça en l'enfouissant. Je trouve ça terrible.

1365

1370

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Mais quand vous dites dans votre mémoire: «Non à l'agrandissement».

1375

Mme ROSETTA TOMASELLI BÉLANGER :

Non à l'agrandissement. Non. Ça, l'agrandissement, je ne sais pas comment qu'ils pourraient arranger leurs choses, mais je trouve que 65 hectares, je trouve que c'est épouvantable. Moi, je visualise ça, une montagne de 65 hectares, puis je dis: ça n'a pas de sens, là.

1380

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Et si l'espace actuel, le site actuel ne permet pas d'accueillir justement les matières résiduelles de la région?

1385

Mme ROSETTA TOMASELLI BÉLANGER :

Ah! bien, là, sincèrement, je n'ai pas pensé à ça. Parce que j'ai entendu dire qu'ils disaient que, aussi comme sol, c'était pas vraiment ce qu'il y avait de plus propice. Est-ce qu'on

1390

va en chercher un autre plus propice? Ça, je ne pourrais pas vous... Mais définitivement, je suis contre cette idée-là de systématiquement faire un 65 hectares. Moi, je trouve ça épouvantable.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

1395

Je vous remercie beaucoup, madame Tomaselli.

LA PRÉSIDENTE :

1400

Merci.

Mme ROSETTA TOMASELLI BÉLANGER :

1405

Merci à vous.

LA PRÉSIDENTE :

Madame Serena d'Agostino, s'il vous plaît.

1410

Mme SERENA d'AGOSTINO :

Bonsoir, madame la présidente!

LA PRÉSIDENTE :

1415

Bonsoir!

Mme SERENA d'AGOSTINO :

1420

Bonsoir, madame la commissaire! Membres de la commission, équipe du BAPE, citoyens de Sainte-Sophie, bonsoir! Ça, c'était la citation de tantôt de monsieur Morin qu'on a prise sur Internet de l'Assemblée nationale, où ce que le ministre avait une position sur Sainte-Sophie et il avait l'air à être au courant des problèmes, et on trouve ça intéressant qu'il se soit prononcé comme ça. Ce n'est pas quelque chose, une déclaration qu'il a faite en privé, qui a été prise par des microphones. Il a dit ça à Stéphane Tremblay à l'Assemblée nationale. Puis on aimerait bien voir qu'il soit cohérent avec cette information-là qui est diffusée.

1425

Alors, je suis Serena d'Agostino. Je demeure à quelques kilomètres d'ici et je veux partager avec vous des réflexions sur l'agrandissement du site d'enfouissement de Sainte-Sophie dans les Laurentides.

1430

Pour commencer, on devrait tous s'appeler à la protection de Sainte-Sophie ou Sainte-Connaissance – Sophie, en grec, veut dire: connaissance – pour qu'elle nous aide à voir clair

1435 dans ces questions difficiles, à lire entre les lignes de cette belle information qui nous est servie en plein de couleurs et dans des emballages attrayants.

1440 La présentation du projet est de très haut niveau, pleine de beaux mots et de louables intentions. L'enfouissement est évacué, il s'agit plutôt de «valorisation environnementale des déchets». Même les déchets, on n'est pas sûrs qu'ils soient encore là.

1445 Et ici, j'ai des citations, c'est sur l'engagement de la compagnie-mère d'Intersan, c'est à propos de leur souci de rendre la communauté plus propre, plus sécuritaire et plus forte. J'en ai d'autres d'Intersan: «Protéger la santé humaine, les ressources naturelles et l'environnement. Le maintien de contacts harmonieux avec les voisins des installations.» Moi, je trouve ça très beau et très louable.

1450 Les représentants politiques sont conquis. Certains se prononcent favorables au projet avant même que le BAPE ait émis son avis sur la question, tandis qu'une multitude de citoyens, directement affectés par le bruit, les odeurs et inquiets pour la pollution présente et future, ne sont pas d'accord. La plupart d'eux sont atterrés quand ils viennent à connaissance de l'avalanche de déchets enfouis sur leur territoire et de ceux qui se préparent peut-être à arriver. Ils sont déçus par les décisions prises par leurs représentants et regrettent de ne pas avoir été mis au courant, ni encore moins consultés sur ce dossier.

1455 Certes, une commission de la MRC a tenu des audiences en avril 2003, mais elle a à peine annoncé sa venue et la plupart des citoyens l'ont appris seulement après. C'était comme une consultation publique, mais les annonces sont parues sur des journaux, sauf qu'ils ont pas rejoint la population de Sainte-Sophie, parce que toutes les personnes avec qui j'ai parlé, il y avait personne qui était au courant. Il était comme bien surpris qu'il y ait eu cette commission.

1460 Dans le journal local *L'Impact*, qui se présente si bien avec son papier lustré, le dépotoir et les controverses qu'il suscite ne sont presque pas présents. Ça, il y a une madame qui a dit: «Ailleurs, on a la route des vins, la route des arts, la route romantique et nous autres, nous aurons la route des vidanges.» Ça, c'est une madame à Lachute. À Lachute, il y a un gros dépotoir aussi. Ils vivent une situation semblable. Alors, la madame pensait qu'elle ne pouvait pas intervenir. Moi, je l'ai invitée à déposer, parce qu'elle avait des documents intéressants au niveau de comment la population vit la présence d'un mégadépotoir et elle m'a autorisée à la citer comme ça. J'ai dit que j'ai cité juste ses initiales.

1470 On dirait que les politiciens n'envisagent pas d'autres sources de richesse que les quelques dollars que les camions d'ordures laissent en passant. Pourtant, en me promenant sur les routes de Sainte-Sophie, je vois le potentiel d'attraction que ce site pourrait avoir pour les urbains en quête de nature et de tranquillité.

1475 D'ailleurs, j'ai connu plusieurs personnes qui se sont installées à Sainte-Sophie en cherchant la campagne et qu'ils ont découvert le dépotoir après. Il y a beaucoup de monde aussi qui disent: «Il ne faudrait pas qu'on en parle trop, parce que si le monde sait qu'on a un dépotoir,

ils ne viendront pas ici.» Alors, c'est comme un peu, disons, il y a des barrières visuelles, mais à un moment donné la présence est là, même si le territoire est très grand. Ça fait qu'effectivement, 1480
quelqu'un qui habite dans la partie nord du territoire a peut-être moins d'impact. Mais quand même, en tant que résidant, il fait partie de cette municipalité-là.

La municipalité, dans son plan de développement, pourrait décider d'accueillir des centaines de nouvelles familles sur son immense territoire, ce qui donnerait un essor au 1485
commerce local et pourrait contribuer au développement de la municipalité dans des secteurs qui n'ont pas d'impact néfaste sur l'environnement, comme l'écotourisme et les industries du terroir.

Ce que j'ai montré, c'était les tables de compensation. Dans l'entente avec la municipalité, ça fait partie de qu'est-ce qu'ils appellent les retombées économiques. Dans les 1490
documents qui sont sur votre site, il y a l'entente que la municipalité avait avec l'ancien exploitant, monsieur Richer. Je n'ai pas pu retrouver la cote, mais en tout cas je l'ai en photocopie. Je n'ai pas pu la présenter parce que je ne la trouvais pas.

Et pour une population de 200 000 personnes, il était prévu autour de 125 000 \$ en 97. 1495
Alors, la générosité du promoteur actuel est relative. Moi, j'ai de la difficulté à calculer à quel tonnage ça correspond. Parce que quand on parle de 200 000 personnes, on ne sait pas si on parle de 200 000 personnes résidants qui produisent autour de moins d'une demi-tonne ou si c'est 200 000 Québécois qui ont comme la partie de tout le volume et, donc, on calcule une tonne et demie, comme dans le nôtre. Ça, c'est un point que je pense qu'il faut bien voir quand on parle 1500
de réduction, si on parle de réduction dans le domestique ou dans la masse, le volume total, parce que le volume total est trois fois plus, par personne.

Ce n'est pas beaucoup plus rentable qu'au temps de Richer. Ce montant, multiplié par un million de tonnes par année – qu'est-ce qu'on suppose – donne la belle somme de 450 000 par 1505
année. mais combien ça coûtera nettoyer le site après les activités d'enfouissement? Et qui en assumera les coûts? Quoi faire de la pollution des sources d'approvisionnement d'eau de la municipalité voisine de Sainte-Anne-des-Plaines?

Ça, c'est qu'est-ce qui est ressorti des audiences à propos du lixiviat. Et on a plusieurs 1510
cas. Dans l'historique du site, on voit que dans plusieurs occasions, le ministère de l'Environnement a constaté la résurgence du lixiviat autour du dépotoir. Il faut penser que le dépotoir, si j'ai bien compris, c'est dans une crête sur deux bassins versants. D'un côté, ça s'écoule vers Sainte-Anne-des-Plaines; de l'autre côté, c'est le ruisseau aux Castors. Et le ruisseau aux Castors, je devrais l'avoir ici quelque part. C'est là. C'est ça. C'est le ruisseau aux 1515
Castors qui se jette dans la rivière Jourdain, laquelle est un effluent de la rivière l'Achigan, puis l'Assomption, enfin, du fleuve Saint-Laurent.

Ça fait que du côté nord, qu'est-ce qui coule dans ce coin-là, ça s'en va directement à un moment donné dans le Saint-Laurent. Parce que comme dans l'eau, ça voyage mieux. Et de 1520
l'autre côté, on sait qu'il voyage à une vitesse variable, entre 100, 115 mètres, je pense, par année. Si ça va bien.

1525 Est-ce que Sainte-Anne exigera des compensations pour les réserves d'eau qui pourront être contaminées à tout jamais? Qui va payer en cas de catastrophe? On ne voudrait pas que Sainte-Sophie ou Sainte-Anne deviennent les Walkerton du Québec. La santé, c'est ce que nous avons de plus précieux. On ne peut pas continuer de la mettre en danger.

1530 Ça, cette table-là, c'est à propos des produits qui sont présents dans le lixiviat. C'était la santé publique qui avait marqué qu'il y avait environ cent produits et en effet avait déposé aussi une liste de l'EPA avec tous ces produits. Et dans l'étude d'impact du promoteur, aussi certains de ces produits sont inclus avec leur effet sur la santé, l'effet néfaste sur la santé.

1535 La plupart des produits contenus dans le lixiviat et dans les biogaz sont toxiques pour la santé. Mais leurs effets néfastes ne sont pas faciles à pointer du doigt. Seules les études épidémiologiques permettent d'établir la corrélation entre la présence des agents polluants et la fréquence et la distribution sur le territoire de certaines maladies. Ailleurs au Québec, des études ont prouvé des corrélations entre des éléments polluants dans l'environnement et le taux de maladie chez les citoyens.

1540 En 1999, une revue publiait une étude réalisée à Montréal entre 79 et 85. L'état de santé de 3 730 personnes résidant aux alentours de la carrière Miron était comparé à celui d'un échantillon d'individus résidant ailleurs. Dans le premier groupe, le taux de plusieurs cancers était nettement supérieur à celui du deuxième groupe. Il s'agit de taux de 40, 50 et jusqu'à 70, 80 % plus élevés. Ça, c'était des effets du biogaz, ce qu'ici, on appelle souvent l'énergie verte. Alors, 1545 c'est quelque chose un peu à vérifier qu'est-ce que c'est.

1550 Et ça, c'était un des articles que j'ai vus dans la recherche. Je ne suis pas une experte là-dedans. J'ai quelque chose dans la bibliographie. Je n'ai pas eu le temps d'aller en bibliothèque sortir les articles. Ça, je pourrais peut-être le faire avant la fin des audiences, vous les envoyer. C'est des études qui mettent en relation des polluants qui proviennent des sites d'enfouissement avec des risques pour la santé.

1555 Ça, c'était des études qui ont été faites. Ils ont fait des études sur le monde qui travaille dans les sites d'enfouissement et donc, l'exposition à ces polluants-là et l'effet sur la santé. Il y en a d'autres sur le lixiviat, la toxicité du lixiviat. Il y a plusieurs articles qu'il serait intéressant de vérifier, de consulter.

1560 Quand j'ai mentionné l'étude de la carrière Miron, pendant la première partie des audiences, monsieur Normandeau a répliqué que les conclusions de l'étude avaient été contredites par des études ultérieures. C'est pour ça que je suis arrivée à cette bibliographie ici très rapidement. Il y a sûrement beaucoup plus de choses à dénicher là-dessus.

1565 Alors, j'ai fait quelques recherches et j'ai trouvé des articles qui niaient la toxicité des biogaz et du lixiviat. Il y avait des revues qui, on dirait, étaient des revues de secteur, genre de revue qui s'appelaient: *Waste Management* et il y avait aussi d'autres études qui établissaient des

liens entre les cancers, les malformations congénitales et la proximité des sites d'enfouissement. Ça, c'était comme des anomalies chromosomiques congénitales des personnes qui habitaient proche des sites d'enfouissement. Alors, il y a des études qui se questionnent là-dessus et je pense que ça serait important qu'on se questionne, nous autres aussi.

1570

Ça serait intéressant que l'état de santé de la région soit monitorée avec soin. Il n'y a pas d'analyses épidémiologiques qui se font, qui ont été faites. Pourtant, le site est là depuis 40 ans et ces analyses-là n'ont pas été faites. Elles n'ont pas été commencées. Ils nous ont dit qu'ils le font si le ministre demande de les faire.

1575

Et je sais qu'il y a un document seulement sur les cancers, mais je n'ai pas vraiment trouvé d'information relativement à la zone. Premièrement, ça existe au niveau du cancer mais pas au niveau des malformations. Donc, les citoyens n'ont sûrement pas les moyens de faire ces analyses, ni de payer les coûteuses analyses qui permettraient de savoir exactement quelles substances se trouvent dans l'eau et dans l'air.

1580

Quand on fait analyser l'eau de notre puits – moi, je suis alimentée par un puits de surface – on demande, on a deux, trois paramètres. Si, moi, je veux savoir si j'ai dans mon eau les pesticides de mon voisin d'amont, je ne sais pas. Il faudrait que je spécifie quelle substance je cherche, puis que je suis prête à déboursier quelques centaines de dollars par substance probablement ou bien, je ne sais pas, vous connaissez mieux toutes les analyses, les spectro je ne sais pas quoi. Mais en tout cas, ce n'est pas accessible aux citoyens.

1585

Par exemple, ici, on a su qu'il y avait eu des déversements de BPC... pas des déversements. Que le site avait accepté des BPC, la disposition de 18 verges cubes de terre contaminée aux BPC sur le site, en 1984. Et quand la présidente a demandé: «On veut savoir si vous avez trouvé des dioxines, des furannes, des BPC dans les eaux de lixiviation et dans les eaux de surface», on a su que ces paramètres-là n'étaient pas vérifiés.

1590

Donc, on ne peut pas dire si ces choses-là sont présentes ou non dans l'eau. Et elles peuvent bien l'être. Le spécialiste répondait: «Au niveau des dioxines, furannes, BPC, ce n'est pas des paramètres qui sont analysés de façon courante. Ça n'a pas été mesuré. Ça n'a pas été analysé dans les eaux de lixiviation ou de surface à Sainte-Sophie.» Et on sait que ça ne prend pas grand-chose que les BPC contaminent l'eau.

1595

1600

Ça, ici, ça vient d'Environnement Canada. C'est un vieux document de 92, mais en tout cas, les problèmes sont là. Alors, c'était une reconnaissance de l'importance de l'eau. L'eau est à l'environnement ce que le sang est à l'organisme humain. Elle est essentielle à la survie de tous les êtres vivants, plantes, animaux, humains.

1605

Ça, c'est une petite brochure éducative pour les écoles. C'était bien. Et dans ça, ils disaient: «Un gramme de BPC peut rendre jusqu'à un milliard de litres d'eau impropres à la vie aquatique en eau douce.» C'était dans la même brochure, *Collection eau douce, 23 novembre 92*. Et aussi ils disaient entre autres dans la même chose: «Un gramme de 2,4-D d'herbicide d'usage

1610 domestique courant...», c'était courant dans ce temps-là peut-être. Je ne suis pas sûre qu'il a été utilisé de 92 à aujourd'hui. Je sais qu'aujourd'hui, la législation restreint l'usage des herbicides.

Par contre, on peut savoir que dans la petite bouteille qu'on a mise aux vidanges depuis 92, il peut bien en rester des grammes de pesticide. Et un gramme de cet herbicide-là peut
1615 contaminer 10 millions de litres d'eau potable. Alors, cet herbicide-là est en quelque part. Soit que ça a été rincé, il a été mis dans la fosse septique, après ça dans les eaux de... ou qu'il a été envoyé au dépotoir et que peut-être... Ça fait que ça, c'est des genres de choses qui peuvent être... que nous autres, on ne voit pas, qui ne se voient pas, mais qui peuvent exister dans le lixiviat.

1620 Ça, c'était dans la même brochure. J'ai trouvé quelque chose que je cherchais. C'est à propos de tous les produits qui existent et tous les produits qui existeront, comme quoi on ne peut pas vraiment savoir, par exemple, la membrane, par quoi elle va être affectée. Et ça, c'est en 92. Je ne sais pas si la tendance a bien changé, mais ils disaient: «Environ 100 000 produits sont
1625 utilisés commercialement et plus de 10 000 nouveaux produits sont mis au point chaque semaine.» Ça, j'avais déjà lu ça, ces chiffres-là. C'est vraiment difficile d'établir aussi la synergie. C'est un peu le discours que le monde utilisait pour les pesticides.

Je reviens donc au fait que nous autres, les citoyens, on n'a pas vraiment de moyen de
1630 s'assurer de la qualité de l'eau. Alors, selon le décret de septembre 2003 du ministre de l'Environnement, la sécurisation, les données concernant la qualité de l'eau autour proviendront exclusivement de firmes engagées par le promoteur. Sans vouloir mettre en doute l'honnêteté de qui que ce soit, les citoyens seraient mieux protégés par des analyses provenant de tierces parties neutres ou du ministère de l'Environnement. Franchement, je ne comprends pas comment
1635 le ministère a reculé face à cette tâche-là.

Qu'est-ce qu'on lit dans le site Web, dans la mission et domaines d'intervention du ministère de l'Environnement du Québec, on voit: l'observation et la reconnaissance de l'environnement; la prévention, la réduction et la suppression de la contamination de l'eau, de l'air
1640 et du sol. Alors, ça, je pense que ces points-là, il faudrait faire attention à ça. On voit le mandat. Et aussi la promotion du développement durable au sein de la société québécoise. Alors, pour faire la promotion, c'est ça, les nouvelles habitudes, le recyclage, tout ça, ça fait partie de ça. Et ça, c'est du développement durable.

1645 Donc, se soucier de la qualité de l'eau, c'est un des mandats du ministère de l'Environnement provincial et fédéral, selon leur propre dire. Le ministère de l'Environnement a aussi le pouvoir d'effectuer ces tests à tout moment et il est incompréhensible qu'il ait arrêté de le faire. Aujourd'hui, le ministère de l'Environnement s'engage à fournir des services accessibles, courtois, diligents et équitables, comme ceux qu'on reçoit dans les banques lorsque les heures
1650 d'ouverture ont été coupées en quatre et que chaque opération au guichet coûte une fortune.

Il ne faut pas que la mission de protection de la qualité de l'eau change ou qu'elle se vide de sens. Plutôt qu'observer l'environnement se dégrader, il est temps qu'on arrête de le polluer et

1655 qu'on commence à penser décontamination. À mon avis, la seule issue au gâchis
environnemental auquel on assiste à Sainte-Sophie serait l'acquisition par le ministère de
l'Environnement des structures d'Intersan pour les reconverter en lieu d'activités compatibles avec
le développement durable.

1660 Tout ça est possible. Ici, c'est un article dans la *Loi sur la qualité de l'environnement*,
fonctions et pouvoirs:

1665 «*Le ministère peut acquérir, construire, implanter, opérer sur toute partie du territoire du
Québec, tous les appareils nécessaires à la surveillance de la qualité de l'environnement; aussi
mettre en oeuvre tout projet expérimental concernant la qualité de l'eau, la gestion des eaux
usées ou des matières résiduelles et à ces fins, acquérir de gré à gré ou par expropriation, toute
servitude ou tout immeuble nécessaire.*»

1670 Donc, le ministère pourrait prendre ça en charge et le convertir en lieu d'activités
compatibles avec le développement durable. Tout ça est possible. Il faut qu'une volonté politique
éclairée se manifeste. Nous devrions faire tout le possible pour que la décontamination du site
commence et pour qu'une façon plus démocratique d'administrer la chose publique se mette en
branle à partir de cette intense participation citoyenne au bien de la communauté.

1675 Mais les déchets, il faut bien les mettre à quelque part. La production des déchets, ce
n'est que l'envers de la médaille de notre société opulente de consommation. Tous les beaux
emballages qui accompagnent les marchandises que nous achetons et qui enveloppent les repas
préparés qui nous sauvent tant de temps finissent par se retrouver dans nos poubelles. On sait
que le niveau de consommation en Amérique du Nord est disproportionné et que nous
consommons une grosse partie des ressources de la planète. Si tous les humains de la planète
1680 avaient accès aux mêmes niveaux de consommation de l'Amérique du Nord, ça prendrait treize
planètes pour suffire.

1685 Alors, face à des problèmes environnementaux comme celui qu'on confronte aujourd'hui,
c'est le temps de prendre des bonnes résolutions, telles que: réduire les achats; choisir des
produits dans des emballages recyclables; composter et faire la promotion du compostage;
recycler et faire la promotion du recyclage.

1690 Et là, c'est ça, moi aussi je suis allée à l'épicerie avec des Tupperware pour mettre boeuf
haché. Je connaissais le boucher, alors il m'a laissé faire, mais en tout cas, il pensait que j'étais
bien bizarre.

1695 En ayant plus de temps, on peut aussi prendre la peine de téléphoner au service à la
clientèle au numéro 800 des produits suremballés et déplorer ce fait ou exiger que nos produits
préférés soient dans des emballages recyclables. Ou demander c'est quoi le code du plastique,
parce que souvent ce n'est pas marqué.

1700 Lorsque les consommateurs se mobilisent, les industries sont obligées de les suivre. En Allemagne, où l'enfouissement coûte beaucoup plus cher qu'ici et où des partis verts ont plus de poids politique, les emballages non recyclables sont lourdement taxés. Et ça, c'est une des voies... en tout cas.

1705 Personnellement, depuis que j'ai choisi de résider au Québec, par respect avec cette terre qui m'accueille, je composte, je recycle et j'évite certains produits que chez nous, on appelle des «prévidanges», quelque chose qu'on sait qui va avoir une vie courte et qui va se ramasser à la poubelle. Et c'est comme ça que je réussis, par exemple, à ne pas acheter à mes enfants tous les jouets qu'ils me demandent ou les gadgets.

1710 Comme résultat, les déchets hebdomadaires de notre famille de quatre personnes tiennent dans un seul sac vert ou parfois dans un sac brun en papier. Ils seraient encore plus réduits... juste du plastique, finalement. Ils seraient encore plus réduits s'il y avait des politiques pour interdire les matériaux composites non recyclables, tels le papier, plastique, aluminium de nos contenants à jus, et pour défrayer le recyclage des matières encombrantes et légères comme le styrofoam et les plastiques codés 3 et 6. Aussi le sac en plastique, pour des questions techniques, ils ne peuvent pas être passés dans le cycle de recyclage. Quand il y a des souffleries, les sacs en plastique, ils volent avec les papiers et nécessitent donc qu'une personne les enlève de la ligne du papier.

1720 Ces matières pourraient être recyclées et elles ne le sont pas parce qu'un voyage de styrofoam n'est pas rentable pour l'usine de recyclage. Or, le recyclage de ces produits pourrait être subventionné par le ministère de l'Environnement ou les MRC, s'ils voulaient mettre de l'avant des mesures concrètes pour éduquer les citoyens à réduire les volumes de leurs déchets par le compostage, le recyclage et les habitudes d'achat qui réduisent l'emballage inutile.

1725 Dans deux jours, la MRC de la Rivière-du-Nord – ça, ce point-là, ça a été mis à jour, qu'est-ce que j'ai consigné dans le mémoire, c'était plutôt une rumeur – la MRC de la Rivière-du-Nord discutera de son droit de regard – c'est une réunion publique, je me suis renseignée – qui lui permet de bannir les déchets provenant de l'extérieur de son territoire ou de limiter d'autres façons les quantités de déchets enfouis, comme ont fait d'autres MRC. Par exemple, la MRC Magog a décidé de limiter à 60 000 tonnes par année. Et 60 000 tonnes par année, entre autres, ça serait, 1730 je pense, la quantité – peut-être que je me trompe – mais c'est la quantité produite dans les résidences de la MRC pour elle-même.

1735 Sur la table de négociation de la MRC, la possibilité d'avoir un tarif unique pour l'enfouissement de ses vidanges chez Intersan, pour toutes les municipalités. Parce que présentement, il y a des municipalités comme Sainte-Sophie et Saint-Jérôme qui amènent leurs vidanges à Argenteuil parce que c'est moins cher. Ou pour pouvoir négocier, on ne sait pas. En tout cas. Tous les citoyens de la MRC donc, on serait comme complices de pollution en échange d'un avantage économique. On paierait moins cher pour domper tout ça à Sainte-Sophie.

1740 Je ne crois pas que ça corresponde à nos intentions. L'environnement ne veut pas dire
vouloir que tout soit beau et propre chez nous et trouver la façon de refile nos rebuts aux autres,
aux voisins qui, moins, peuvent se défendre, aux maillons faibles du Québec. Ça, c'est ça en
général. Je trouve que toute la question de mégadépot, on peut comme discuter cas par cas,
mais probablement c'est en parallèle et il faudrait comme avoir une vision globale de la chose.

1745 Aimer et respecter l'environnement est accompagné par une vision globale des problèmes,
associé à des sentiments de solidarité et n'a rien à voir avec les attitudes opportunistes de
certains représentants convaincus d'agir dans l'intérêt de la population.

1750 Enfin, tous les outils sont en place... j'ai quelque chose que je n'ai pas montré, excusez,
avant que je finisse. C'est à propos des volumes. C'est les volumes des vidanges au niveau
résidentiel, urbain et suburbain, mais je ne sais pas si je l'ai perdu. Excusez, je ne sais pas où ce
que c'est, mais je peux les rapporter approximativement. C'est une donnée que j'ai trouvée dans
les documents que vous avez dans votre site sur l'agrandissement du site de Marchand et c'était à
1755 propos de la question dont je parlais au commencement aussi. C'est combien de vidanges on
génère au juste et c'était une étude qui donnait selon les milieux.

Alors, il y avait un milieu urbain, semi-urbain et rural. Alors, je vais citer de mémoire.
Donc, ça va être approximatif. Je pense que urbain, c'était autour de 400 kilos par personne, par
1760 année, plutôt dans les 300; semi-urbain, c'était les plus gros, c'était 480 quelque; et rural, c'était
plus bas, c'était 270 quelque chose. Ma mémoire, je peux revenir avec ces données et vous les
amener demain. Je m'excuse. Je ne sais pas qu'est-ce que j'ai fait avec.

Donc, enfin, tous les outils sont en place pour que le plan de réduction des matières
1765 résiduelles 1998-2008 soit respecté. C'est plate, c'est difficile, mais c'est une loi intelligente qui
fait du Québec un pays responsable. Et nous aurions intérêt à travailler pour rejoindre ces
objectifs plutôt que d'observer passivement le carrousel des gros camions à vidanges qui se
promènent d'un dépot à l'autre, en laissant parfois couler des lixiviats et s'échapper des verres.

1770 Excusez pour la fin comme ça, mais ça, ça vient d'un rapport de l'agent Daigneault de la
SQ. C'est dans un de vos documents, dans le DC-5, à la page 37, et je pourrai vous dire c'est
quand que ça s'est passé. Ça s'est passé en juillet 98.

1775 Alors, moi, en tout cas, j'ai mis du temps là-dessus. J'espère que les bonnes décisions
seront prises. Au moins, on aura comme plus su et j'espère bien que le bon sens gagne. Merci
beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

1780 Merci.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Finalement, est-ce que vous êtes favorable ou non au projet?

1785

Mme SERENA d'AGOSTINO :

Je ne l'ai pas dit clairement, mais non, je ne suis pas favorable.

1790

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Vous n'êtes pas favorable à l'agrandissement.

Mme SERENA d'AGOSTINO :

1795

À l'agrandissement. Moi, je suis pour une gestion le plus possible locale. Et je suis pour des lois et des choses au niveau social, politique, commercial, pour qu'on n'ait pas... pourquoi avoir des pneus qui sont faits pour durer, je ne sais pas, 150 000 kilomètres, pourquoi ne pas avoir des pneus, obliger les industries à produire des pneus qui durent la durée de vie d'une auto? Pourquoi avoir des choses que l'usure est programmée dans les objets. Pourquoi gaspiller comme ça? Pourquoi emballer dans le plastique? Pourquoi? Moi, en tout cas, je trouve que c'est... Surtout depuis que je vis au Québec et je vis plus dans la nature. Alors, je trouve ça vraiment déplorable qu'on gaspille et qu'on lègue ça aux générations futures.

1800

1805

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Ce que vous recommandez particulièrement, parce que vous avez une préoccupation santé dans votre mémoire qui est très marquée, et vous recommandez qu'un monitoring soit fait au niveau de la région sur l'état actuel de la santé. Et vous parlez d'une étude épidémiologique. J'aimerais que vous soyez très précise sur ce que vous entendez par une étude épidémiologique. Parce que ça peut, dans la tête des gens, vouloir dire autre chose.

1810

Mme SERENA d'AGOSTINO :

Non. Moi, je ne suis pas une experte. C'est juste quand on peut établir... c'était, par exemple, dans le cas de Three Mile Islands, il y avait un accident nucléaire. Alors, il y avait eu bien du monde par après qui, à cause du *fallout* radioactif, de qu'est-ce qui était tombé, s'était échappé de la centrale, il y a eu des problèmes de santé, de cancer. Là, il y a eu à un moment donné la *marque* de cancer et ça correspondait à la masse des vents dominants après cet accident-là.

1815

1820

Mais l'étude épidémiologique, j'aimerais ça que ça soit un spécialiste qui vous l'explique, mais grosso modo, je comprends qu'on a des données de santé et on a des données d'où ce que la maladie se trouve sur le territoire. Puis on a les sources de pollution. Puis on tire des conclusions. Mais on ne pourra jamais dire: «Bon, une telle a eu un cancer, parce qu'elle a fait une telle chose, un tel jour.» Parce que ça, malheureusement, on ne peut pas. Sauf que le niveau d'exposition compte. Alors, quand on réside proche – et je pense que c'est ça qu'elles

1825

disent, ces études-là – quand on réside proche des places où ce qu'il y a des émanations de ce type, les risques sont plus gros.

1830

Aussi je sais, moi, je viens d'Italie. En Italie, il y a eu un accident dans une place qui s'appelle Seveso. Il y a eu beaucoup de dioxines et des furannes et ça, je ne pourrais pas vous dire exactement, mais je dirais que ça fait peut-être un bon 20, 25 ans que ça s'est passé. Et il y a encore des malformations. Ils disaient pour les dioxines, par exemple, il n'y a pas un niveau minimal acceptable. Ça peut être juste une molécule de dioxine que ça peut déclencher un cancer. Comme pour la radioactivité, il n'y a pas vraiment... ça dépend de bien des choses, mais il n'y a pas comme un niveau sécuritaire.

1835

Alors, en produire, et apparemment, par exemple en Italie, il y avait beaucoup de... non, je ne parlerai pas de ça.

1840

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Donc, c'est que l'on documente davantage l'impact sur la santé des gens de la présence d'un lieu d'enfouissement sanitaire.

1845

Mme SERENA d'AGOSTINO :

Oui. Moi, j'aimerais ça, par exemple, que le département d'oncologie de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme, de Saint-Eustache, qu'ils sortent leurs données de la population malheureusement qui a été affectée dans les dernières années de certaines maladies, puis prendre aussi le lieu de résidence ou le lieu, ou voir en relation à une certaine proximité du site, qu'ils voient le temps d'exposition. Peut-être quelqu'un qui a vécu là des années, puis il a déménagé ailleurs. Mais que ce paramètre-là soit comme peut-être dans un questionnaire qu'il pourrait y avoir à l'hôpital. Ils pourraient demander: «Où vous habitez» en relation à cette source-là, par exemple.

1850

1855

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Je vous remercie.

1860

LA PRÉSIDENTE :

Merci pour votre témoignage.

1865

Est-ce que monsieur Martin Naud est là? Vous voulez intervenir? D'accord.

M. MARTIN NAUD :

Bonjour, madame la présidente! Bonjour, madame la commissaire!

1870

LA PRÉSIDENTE :

Bienvenue.

1875 **M. MARTIN NAUD :**

1880 Moi, j'ai commencé mon mémoire en disant que je suis citoyen de Sainte-Sophie et j'ai changé un peu le slogan, je dis: «Là où il devrait faire bon vivre». Et puis j'ai fait un jeu de mots avec «vidanges». Je dis: «Pour que vidanges soit égal à une vie d'ange, ça ne semble pas être une équation qui soit égale.» Donc, pour moi, «vidanges», ce n'est pas égal à une vie d'ange, dans le fond.

1885 Comme introduction, je tiens à remercier le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement qui vient tout juste de fêter ses 25 années d'existence. L'écoute de ce mémoire, tout comme l'ensemble des mémoires qui seront présentés, va dans le sens des valeurs québécoises. Le pouvoir démocratique et surtout le souci de plus en plus grandissant des débats sur l'environnement.

1890 Je me dois donc de prendre position sur un projet d'envergure que je qualifierais de mégasite d'enfouissement. Tout au long de ce mémoire, j'essaierai d'en expliquer les jeux de mots, dans le respect toujours, mais surtout pour en dégager une compréhension à l'auditoire. J'ai essayé d'apporter des idées simples et nouvelles au problème des déchets qui, selon moi, est un problème de surconsommation planétaire. Comme j'ai pu le constater dans mes lectures, la science de l'environnement est jeune, tout juste 20 ans.

1895 Ce mémoire se veut une espèce de testament pour les générations futures des Sophiens et Sophiennes et des gens des Laurentides pour en garder l'essence même des actions concrètes prises pour sauvegarder notre environnement.

1900 En présentation, je suis un citoyen résidant d'une belle municipalité du nom de Sainte-Sophie. J'ai fait une recherche au niveau de savoir ce que voulait dire le prénom: Sophie, dans Sainte-Sophie évidemment. Et pour moi, au niveau de la recherche, Sophie veut dire: sagesse. Donc, sagesse, c'est d'apprendre éventuellement des erreurs du passé. Moi, je me suis longuement documenté sur les sites d'enfouissement et la question qui me venait, c'est: pourquoi en sommes-nous là, à créer des sites où l'on enfouit parfois des trésors que l'on veut cacher?

1905 Alors que j'étais perturbé par un tel projet lors de la première séance du BAPE, quelqu'un me disait: «Seuls, nous sommes qu'une goutte d'eau propre dans un amas de personnes capables de génie incomparable.»

1910 L'environnement est une conscientisation vers un devenir meilleur. Les erreurs du passé, site d'enfouissement, catastrophes écologiques – nommons, par exemple, Saint-Amable – feront de nous un peuple meilleur, enclin et tourné vers l'avenir. Sainte-Sophie n'a qu'un slogan qui vaut la peine d'être compris: «Là où il fait bon vivre et tournée vers l'avenir».

1915

1920

Dans mes intérêts du projet et l'influence sur l'environnement et la qualité, je dis que je ne crois pas qu'un tel projet m'enchant. Qui veut des déchets dans son territoire? L'animal, instinctivement, enterre ses besoins. Sommes-nous à l'ère animale pour enterrer nos déchets? Je vante le génie québécois parce que notre savoir est reconnu mondialement. Il faut immédiatement réinventer la poubelle.

1925

Je parle aussi de l'influence sur l'environnement. Pour bien comprendre, il faut comprendre l'énergie qui sera déplacée par ce projet et qui aura un impact direct sur l'environnement. Le Feng Shui est un exemple que j'expliquerai un peu plus loin de cet art de l'étude de l'énergie qu'influence, dans un endroit concentré, une somme d'objets inutiles. Il serait bon de connaître pourquoi les gens sont influencés négativement aussitôt qu'il y a une somme considérable de déchets enfouis.

1930

Moi, au niveau de mes études, j'ai un bac en informatique de gestion et je travaille pour le gouvernement au niveau du ministère des Transports. Donc, je suis très conscient au niveau des transports des coûts que ça engendre un tel projet. Et puis j'ai aussi un DEC en sciences pures. Donc, je sais un peu au niveau des solutés, au niveau de la chimie organique, ce qui se passe un peu au niveau... on parle du lixiviat souvent.

1935

Aussi j'ai un DEP en construction. Donc, en fait, je touche un petit peu aussi au niveau du domaine de la construction. Donc, je comprends aussi au niveau des matières sèches, qu'est-ce qui s'en va au niveau des sites d'enfouissement et puis je trouve que, finalement, on ne recycle pas grand-chose.

1940

J'ai remarqué, aussi à l'École des métiers de la construction, où ce que j'ai pris mon cours, qu'il y avait des containers qui étaient là, et puis c'était des containers d'Intersan. Moi, qui est en charpenterie/menuiserie, je savais que j'utilisais des matériaux pour apprendre au niveau institutionnel et puis finalement, ce qui arrivait, c'est qu'on jetait carrément ces matériaux-là au niveau de ces containers-là.

1945

Ça fait que, moi, je me suis dit: pourquoi des matériaux qui étaient neufs à l'origine vont directement dans un site d'enfouissement – puis on sait c'est lequel, c'est Sainte-Sophie – ça fait que, moi, je me suis donné, à chaque vendredi, je prenais le bois qui était là et puis je le mettais dans mon camion, puis je partais avec. Puis j'ai réussi à me chauffer durant une année avec ce bois de construction là.

1950

1955

Donc, je pense qu'à quelque part, il faut, et au niveau du gouvernement... parce que quand je suis au gouvernement, aussi tout ce qu'on recycle, c'est du papier. Il n'y a pas d'endroit où ce qu'on peut jeter nos plastiques, nos conserves, ces choses-là, et au niveau institutionnel, il n'y a rien qui se fait. Ou au niveau industriel aussi, on sait qu'il n'y a pas grand-chose qui se fait. Donc, je pense qu'il faut prendre conscience du problème et aller de l'avant. On est capable d'en faire un petit peu plus.

1960 Je vais revenir au niveau de l'impact au niveau des transports. Je disais qu'un camion à l'heure sur une route verte vers Sainte-Sophie, cela a peu d'impact sur l'environnement. Imaginons une centaine de camions par heure et tout change. On ne respecte plus l'environnement. Le niveau sonore, la flore, la faune et surtout une population clémente et paisible.

1965 Vous savez, les gens paient des impôts au Québec pour avoir des routes qui sont parfois potables. Un tel projet, comme on le sait déjà, réduit considérablement la durée de vie des routes. Qui remplacera les routes au Québec? Dans ma réponse, je dis: les travailleurs québécois. Parce que l'on n'a pas su trouver des sites à proximité de chaque ville. Créer des minisites aura comme impact de réduire l'affluence monstre sur la route 158, un paysage de mastodontes roulants apportant un lot considérable d'objets vers un site visé: *Sainte-Sophie, là où il fait bon vivre.*

1975 Dans mes recherches au niveau des sites Internet, je me suis aperçu qu'il y avait une étude d'impact au niveau des sols, et puis la référence, c'est Environnement Canada. Je vais y aller un petit peu en résumant l'article.

1980 Déchets solides urbains. À mesure que la population urbaine du Canada augmente, il en va de même de la quantité des déchets produits. Selon les estimations, 2 millions de tonnes de déchets urbains ont été éliminées en 95 dans le grand Toronto et la région de York, de Durham et de Peel. À cela s'ajoutent .95 million de tonnes de déchets privés qui ont été exportés de ces régions l'an dernier.

1985 La proposition formulée l'an dernier par les autorités municipales de Toronto illustre bien jusqu'où les municipalités sont prêtes à aller pour éliminer les ordures.

1990 La Ville de Toronto proposait d'enfouir ces déchets urbains dans la mine Adams, une mine désaffectée située près de Kirkland Lake à 600 kilomètres au nord. Les déchets rempliraient les fosses de la mine et s'élèveraient sur quelque 35 mètres au-delà de la surface du sol. Ce lieu d'enfouissement n'aurait toutefois qu'une durée de 20 ans. Qui plus est, les propositions visant à diminuer la quantité de déchets par le recyclage ou par une réduction à la source ne ralentiront que légèrement le rythme d'augmentation de la production des déchets. Les pressions exercées par le public rendent désormais difficile le choix d'un site pour l'implantation d'un site d'enfouissement.

1995 De nombreuses questions ont en effet commencé à surgir depuis qu'on s'est rendu compte qu'aucun site d'enfouissement à paroi étanche artificielle ne pourrait être parfaitement étanche et qu'il y aura donc libération de lixiviat dans l'écosystème. Ce n'est pas moi qui marque ça. C'est Environnement Canada.

2000 Il faut également déplorer le manque d'uniformité de la réglementation relative à l'implantation, à la conception et au fonctionnement des installations, qui fait en sorte que le processus est asservi à des impératifs politiques, plutôt que de reposer sur des critères techniquement valables.

2005 Le lixiviat s'échappant du site d'enfouissement aura inévitablement une incidence sur la qualité de l'eau et nécessitera l'installation d'un système d'assainissement coûteux et souvent inefficace qui, par surcroît, devra être exploité durant une longue période. Il est possible également que le lixiviat modifie les conditions à l'intérieur de l'aquifère ou d'un plan d'eau récepteur, ce qui pourrait, en retour, favoriser le transport des contaminants.

2010 On comprend encore mal l'incidence potentielle de ces changements sur la mobilité des contaminants. Ces facteurs, combinés à l'introduction de nouveaux produits chimiques et composés, comptent parmi les problèmes qu'il faudra examiner pour pouvoir préserver la qualité de l'eau.

2015 La gestion de l'eau et la gestion des déchets, on voit qu'il y a un problème qui sont étroitement liés avec la gestion des déchets.

2020 Je vais y aller avec l'acceptabilité du projet. Pour accepter un projet de site d'enfouissement, il faut en connaître les impacts, même les plus catastrophiques pour l'environnement et pour la santé. La compagnie Intersan dans son projet n'a présenté que des études d'impact, des rapports de firmes d'ingénieurs. Les rapports parlent d'une membrane dont l'étanchéité semble être bonne seulement pour 30 ans. Qu'arrivera-t-il de ces déchets, des eaux de lixiviation, après 30, 40 et même 50 ans?

2025 Une génération d'individus, comme nous le savons, dure 100 ans. Pouvons-nous nous permettre un tel gâchis? Sommes-nous peu soucieux de notre environnement au point d'en hypothéquer les générations futures? Pourquoi des municipalités comme Saint-Stanislas ont dit non à un projet de site d'enfouissement?

2030 Le projet proposé suppose un premier terme d'agrandissement et prévoit d'autres termes d'agrandissement jusqu'en 2016. Notre municipalité et la compagnie Intersan doivent respecter d'un commun accord la population sophienne et surtout avoir le souci précieux de l'environnement.

2035 Dans mes premières interrogations envers la compagnie, j'ai demandé quelles sont les valeurs ajoutées à un tel projet? On ne m'a répondu que des emplois. L'économie locale ne peut qu'être meilleure si on préserve l'environnement. Il y a des industries au Québec qui sont à 100 % environnementalistes et qui réussissent.

2040 Avant 2008, le Québec doit se doter d'une politique intégrant l'environnement et l'économie et l'emploi. Viser plus haut, viser l'harmonie la plus complète entre les industries, l'individu et son environnement.

2045 Donnons-nous aussi une politique simple de valorisation des biens consommés et enlevons-nous dans notre esprit l'idée de gestion des déchets. La vie québécoise m'a appris que si une technologie est désuète – moi, ici, je parle des sites d'enfouissement – nous sommes

assez ingénieux pour passer à une autre technologie. Le Québec est plein d'inventeurs aptes à trouver des solutions simples à un projet de gestion des déchets.

2050 Comme vous le savez, le 3 janvier 2004, les Américains ont été capables de nous envoyer des images de Mars. Je crois sincèrement que nous sommes capables de trouver une solution au problème, voire même plusieurs, sur la gestion des déchets ou plutôt la gestion des biens consommés par l'ensemble du Québec.

2055 Je crois aussi qu'il faut faire une révision complète du projet Intersan, le projet proposé. Des projets plus environnementaux proposés dans mes solutions seraient envisageables et permettraient à cette compagnie de faire plus d'argent avec des résultats moins polluants.

2060 Dans les solutions proposées, moi, la première des solutions, c'était la réduction des déchets à la source par les citoyens de Sainte-Sophie.

2065 Une des premières solutions envisagées serait d'offrir le bac à récupération aux citoyens de Sainte-Sophie. Si l'objectif est de réduire 65 % les matières résiduelles d'ici 2008, il faut l'adopter immédiatement dans notre municipalité et se conformer à la politique gouvernementale et ce, dès maintenant. Pourquoi enfouir des matières résiduelles qui pourraient être recyclées et revalorisées, quand d'autres municipalités accomplissent déjà bien la tâche?

2070 On nous demande d'accepter un projet sans réduire dans notre propre territoire une masse importante de déchets. Les sommes versées à la municipalité depuis qu'Intersan est à Sainte-Sophie devraient être versées pour l'objectif premier: les 3R. Je cherche donc à convaincre dans ce mémoire, d'abord, de faire l'achat d'un camion pour recyclage et d'engager du personnel à cette fin. Un petit pas pour l'homme. Un grand pas pour la société québécoise vers un avenir plus vert.

2075 Aussi en deuxième solution, je disais d'inciter à la collecte sélective à la semaine au lieu de la collecte des déchets.

2080 Notre municipalité et d'autres municipalités devraient se doter d'une politique d'encouragement au recyclage, c'est-à-dire une collecte sélective à toutes les semaines, voire deux fois par semaine et une collecte des ordures une fois aux deux semaines. Ainsi, nous valorisons le recyclage aux dépens de collecte de déchets et nous augmenterons la durée des sites d'enfouissement.

2085 En troisième solution, j'amène l'idée de réinventer la poubelle. Depuis très longtemps, nous avons été habitués à jeter tout ce qui nous semblait inutile aux vidanges. Il faut changer notre style de vie et notre mode de pensée. Il faut donc maintenant voir notre poubelle comme un objet inutile. Par contre, le bac à récupération, lui, a l'utilité de revaloriser ce qui, au départ, ne semblait être qu'inutile.

2090 Comme quatrième solution aussi j'apporte le Feng Shui appliqué à la gestion des déchets. Cet ancestral art chinois qui consiste à aménager judicieusement l'habitat et le cadre de vie pour favoriser la santé et le bien-être, la réussite et finalement le bonheur, peut être applicable aux sites d'enfouissement.

2095 Le Feng Shui est à l'environnement ce que l'acupuncture est au corps. L'appellation chinoise «Feng Shui» signifie littéralement vent et eau. On utilise ces deux éléments de la nature pour résumer et représenter une discipline de bien-être pour l'environnement. Pratiquer le Feng Shui, c'est construire et intégrer une habitation, un lieu de travail, un magasin, un atelier, etc. en harmonie avec le Chi équilibré. Si l'on y arrive, alors, la santé et la vie sentimentale, la chance, la fortune seront favorisées. Si on évolue dans un environnement où l'énergie cosmique est perturbée, alors, on court le risque de maladies, de catastrophes, de peines de coeur et de faillite.

2105 Le Feng Shui est l'art de placer les objets dans une maison pour en accroître l'énergie dans cet espace. Imaginez que vous traversiez avec votre corps de long en large et en profondeur un site d'enfouissement. Quel sentiment auriez-vous? Sans doute celui de passer au travers je ne sais quoi comme objets et surtout des objets à saveur négative. Au lieu de ça, on vous propose un paradis où chacun des éléments de la terre sont en harmonie, soit le bois, le feu, la terre, le métal et l'eau. Il faut donc redonner aux objets industriels la noblesse de revenir à leur élément naturel. Ce que j'exposerai dans le prochain sujet aussi écarter l'idée de mettre dans un seul site un encombrement d'objets inutiles.

2115 En cinquième solution: nos matières résiduelles redeviennent éléments naturels. En fait, ce que j'explique là-dedans, c'est que souvent on a des objets, si on fabrique, admettons, une chaise, un tracteur, un peu n'importe quoi. C'est que, moi, ce que je voudrais apporter comme solution, c'est qu'il faudrait avoir un mode d'emploi pour chacun des biens qu'on fabrique. C'est-à-dire que ce n'est pas un mode d'emploi pour l'utiliser, mais un mode, comment dire, comment défaire ces objets-là pour les rendre à leur état naturel.

2120 Donc, à chaque fois qu'on achèterait un bien consommé, on pourrait avoir un mode d'emploi pour s'en départir. Exemple: si on achetait un tracteur, mettons, chez Canadian Tire, eux autres, les fabricants, pourraient dire: «Bien, tu peux aller le reporter soit chez X, Y, Z. Puis s'il manque une roue, bien, eux autres, ils vont faire en sorte que ce bien-là soit revalorisé et remis en disponibilité.»

2125 Aussi en sixième solution, j'ai parlé du *landfill mining*. Ça, en fait, c'est quoi? C'est qu'aux États-Unis, ce qu'ils font, c'est que les sites d'enfouissement, ils tassent, mettons, sur un terrain à côté, ils prennent les déchets, puis ils les tassent à côté. Puis ils refont un trou mais à peu près à 20 % un petit peu plus creux.

2130 Moi, je dis que ce n'est pas vraiment la solution, mais c'est une façon de recycler les sites d'enfouissement qui sont déjà utilisés. C'est sûr que ce n'est pas une solution envisageable pour le site de Sainte-Sophie.

2135 Je reviens aussi en septième proposition avec le principe de la gestion territoriale des
déchets. À chaque municipalité le soin de gérer sa propre production de déchets. Ainsi, il y aura
des municipalités capables de solutionner un problème moins imposant que ce que la gestion des
déchets occasionne. Plusieurs municipalités auront l'ingénieux talent peut-être de réduire leurs
déchets presque à 90 % et en enfouiront une quantité moins imposante. On réduira ainsi la masse
des déchets résiduels en ne concentrant pas une somme considérable en un site d'enfouissement
2140 précis. Il faut retourner à la terre ce que la terre nous a donné et nous a transmis: un
environnement propre, c'est-à-dire le sol, et limpide, l'eau.

Ensuite, je vais juste donner au niveau des idées les différentes solutions.

2145 En huitième: éduquer les jeunes et les moins jeunes à la nécessité des 3R et à la
nécessité de moins consommer.

Neuf: instaurer peut-être la police des déchets.

2150 Dix: surtaxer les consommateurs produisant les matières résiduelles.

Onze: encourageons les industries à saveur environnementaliste.

2155 Douze: créons des sites Internet où les gens offrent des biens qu'ils n'ont plus besoin en
les offrant à la population.

Treize: moi, je crois à la politique de 110 % de récupération. Dans la première séance,
vous parliez de 85 %, qu'il y aurait un 15 % qu'on ne pourrait pas recycler. Moi, je pense que
même au niveau des liquides, du lixiviat, ces choses-là, on peut briser, exemple, le benzène,
2160 on peut briser les éléments chimiques pour leur donner le carbone, l'hydrogène, l'oxygène qui
sont, en fait, ensemble.

En quatorzième position: décerner des prix Environnement et donner des subventions
pour promouvoir les industries vertes.

2165 En quinzième position: création d'un ministère de la gestion des déchets municipaux
ayant le pouvoir d'aider les municipalités vers la gestion durable des déchets.

2170 En conclusion, je crois sincèrement que nous ne sommes plus dans l'ère de
l'enfouissement, mais plus dans l'ère de la réduction des matières résiduelles. À l'aube de 2004,
j'espère que l'on commencera à se doter de politique municipale, de gestion et de réduction des
déchets pour l'ensemble des municipalités du Québec.

2175 Sainte-Sophie ou, plutôt, Sainte-Sagesse, n'est pas ouverte à l'enfouissement massif
des ordures, vidanges, rebuts ou des déchets. J'ai la ferme conviction que la population de

Sainte-Sophie, ainsi que la MRC de la Rivière-du-Nord, constatent que la gestion des déchets est problématique des grandes villes avoisinant notre belle municipalité.

2180 Je suis convaincu, et vous en conviendrez, que le village de Sainte-Sophie ne peut approuver un tel projet. Être Sophien et Sophienne de ce village veut dire être sage dans ses pensées.

2185 Je demande donc au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de remettre un rapport au Premier ministre Jean Charest, ainsi qu'aux différents ministres concernés, les convainquant sur la nécessité d'abolir un tel projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Sainte-Sophie, causant des torts irréremédiables sur la qualité de l'air, de l'eau et des sols, et bien certainement à la qualité de la santé des populations riveraines.

2190 Reste à dire que les Québécois et les Québécoises, dans la lecture de ces mémoires, seront un peu plus sensibilisés à la cause et que l'on doit se mettre en oeuvre pour préserver un environnement de qualité aux générations futures.

2195 Dans mes dernières questions: à quand la fermeture du premier site d'enfouissement au Québec? À quand la politique québécoise sur la gestion durable des déchets? À quand les premiers centres de tri à 100 % écologiques?

Et comme slogan: Sainte-Sophie, là où il fera bon vivre! Sainte-Sophie, là où nous préserverons l'avenir! Merci.

2200 **LA PRÉSIDENTE :**

2205 Merci pour votre mémoire. Peut-être juste une question en terminant. Vous souhaitez qu'il y ait un virage sérieux, rapide qui soit pris pour que finalement il y ait zéro enfouissement, ce qu'on comprend. Mettre tout le monde, la créativité des Québécois à contribution pour trouver des solutions, de façon à recycler, réemployer et éviter le gaspillage et redonner à la terre, donc, redonner à la nature les éléments premiers qu'on a déjà pris et qu'on a déjà transformés.

M. MARTIN NAUD :

2210 Je pense qu'au niveau de la biologie, au niveau des biochimistes, au niveau des chimistes, au niveau des physiciens, je crois qu'on est capable de le faire. Je pense que ça serait de mentir aux Québécois qu'on n'est pas capable de le faire. On pourrait vraiment décerner des prix à des problématiques, dire que tel objet n'est pas recyclable. Je pense qu'on est capable de se doter au moins d'une politique de gestion des déchets durable.

2215 Moi, j'ai noté aussi un site en France, en Europe, là, où ils s'étaient dotés de cette politique de gestion durable des déchets. Je pourrais vous donner au niveau du site.

LA PRÉSIDENTE :

2220

Oui. Vous pourrez le donner aux analystes.

M. MARTIN NAUD :

2225

Aussi à l'intérieur de ce site-là, il y avait des petits guides, des guides au niveau des gens, au niveau du résidentiel. Il y en avait aussi... c'est des modes d'emploi, en fait, comment recycler, au niveau des entreprises. Puis en plus, bien, c'est ça, il y avait la gestion durable des déchets qui était écrit dans ce site-là.

2230

On n'a pas parlé aussi au niveau... moi, j'ai remarqué aussi qu'il y avait des ratons laveurs à Sainte-Sophie. Que la population des ratons laveurs augmentait. Au niveau de la problématique, ce que ça peut faire, parce que, moi, j'ai remarqué, quand j'étais chez ma mère, vers 2-3 h du matin, il y a un raton laveur qui se présente toujours, puis bon – parce que ma mère, elle laisse ses déchets à l'extérieur dans une poubelle pour pas que ça sente à l'intérieur – bon, bien, le raton laveur, lui, il donne une claque là-dessus, puis *let's go*, il mange ce qu'il y a à manger.

2235

2240

Mais nous autres, ce que ça apporte comme problématique, c'est sûr qu'on a un chien à l'intérieur, puis il se met à japper. Tu sais, je veux dire, pour lui, ce n'est pas normal pour lui de voir une bête qui est là. On n'avait pas ce problème-là.

2245

Puis je veux dire, le raton laveur, il a l'air de rien, mais il va manger les déchets, tu sais, il va être contaminé. Après ça, il va aller faire quoi? Il va aller mordre le chien? Puis le chien va mordre l'enfant? Ça fait qu'on voit à quelque part que ce n'est pas juste les goélands. On voit qu'au niveau de la faune, il y a un problème qui s'est créé aussi.

On n'a pas parlé aussi de la population des rats. J'ai l'impression que ça va augmenter aussi là. Tu sais, cette problématique-là va aussi arriver.

2250 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

2255 **M. MARTIN NAUD :**

2255

Je voudrais juste apporter aussi... Moi, je pense qu'au niveau du projet d'Intersan, c'est que l'abolition de ce projet-là pourrait faire naître un premier centre de... moi, je serais pour un centre de recherche à Sainte-Sophie au niveau du recyclage. Et puis aussi on pourrait aussi inventer des usines de recyclage avec un objectif du zéro déchets. Moi, je pense que c'est possible de le faire. Merci.

2260

LA PRÉSIDENTE :

Merci de votre témoignage.

2265

Alors, nous en sommes à la période de rectification. Il y a une personne inscrite au registre. Monsieur Hubert Bourque.

M. HUBERT BOURQUE :

2270

Madame la présidente, j'ai cinq points à amener. Premièrement, comme rectification, le mémoire du Service correctionnel du Canada présenté par monsieur Gravel. C'était, dans son mémoire, on retrouve à la page 3 de 4 une déclaration que la zone d'étude d'Intersan n'inclut ni les puits du complexe pénitencier de Sainte-Anne-des-Plaines, ni ceux de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines.

2275

En fait, c'est que la zone d'impact étudiée a été élargie pour les puits et c'est montré sur l'inventaire des sources d'approvisionnement des eaux à l'annexe J de l'étude d'impact.

2280 **LA PRÉSIDENTE :**

Et ces puits ont été échantillonnés?

M. HUBERT BOURQUE :

2285

Non. C'était... en totalité, non, mais ils ont été identifiés sur la carte. Alors, c'est-à-dire que l'inventaire des puits a été démontré plus large que simplement la zone d'étude pointillée qui a été montrée sur la présentation Power Point d'aujourd'hui.

2290 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Mais je crois que son intervention était surtout que ce soit inclus dans la vérification.

2295 **M. HUBERT BOURQUE :**

Oui. Exactement.

2300 Deuxièmement, le Conseil régional de l'environnement des Laurentides, il y a deux documents. Premièrement, il y a un document principal et aussi un document «Ajout» au mémoire du Conseil régional de l'environnement des Laurentides. Et dans le document principal, on retrouve à la page 4, c'était au sujet de l'hypothèse, c'est-à-dire les scénarios, et la déclaration, c'était qu'on allait continuer à favoriser l'enfouissement. Mais en fait, c'était les scénarios que nous avons démontrés, c'était les scénarios optimiste, pessimiste, etc. Et que Intersan est
2305 tributaire des décisions qui vont être prises par la CMM et les MRC.

La déclaration sur la page 4 était que Intersan favorisait l'enfouissement, malgré l'obligation pour les MRC et la Communauté métropolitaine de Montréal d'adopter et de mettre en oeuvre dès cette année un plan de gestion des matières résiduelles. Alors, ce n'est pas la
2310 position d'Intersan. La position d'Intersan, c'est de s'intégrer à la vision qui est déclarée par les MRC et la CMM.

Il y avait dans le même document, à la page 7 et à la page 6, en bas de la page 6, il y avait une proposition d'une compensation, etc., et la déclaration, c'était que ça s'appliquait
2315 d'abord à toutes les matières résiduelles en provenance de la CMM et de Laval, des municipalités situées hors du territoire de la région administrative des Laurentides, et si cela s'applique, de l'extérieur du Québec. Et le même commentaire se trouve aussi à la page 7. On parle de l'étranger.

2320 Intersan n'accepte pas aucun déchet, aucune matière résiduelle de l'extérieur du Québec.

Ensuite, au document «Ajout», c'est-à-dire le document intitulé: «Ajout au mémoire du Conseil régional de l'environnement des Laurentides», il y avait une référence qui disait: «Une éventuelle fuite du site pourrait ainsi mettre que quatre années à atteindre l'aqueduc de ladite
2325 municipalité.»

Ce qui a été dit en première partie des audiences, c'était 20 à 25 ans. Ça se retrouve dans les transcripts de notre témoignage.

2330 Et ensuite, il y a eu une déclaration, ce soir, et je ne me rappelle pas de l'individu, qui parlait de la durée de vie de membrane. Et la déclaration, c'était de 30 ans.

Il faut se rappeler que dans le témoignage de notre expert, durant la première partie, on parlait d'une période de, je me rappelle, de 200 à 400 ans. Alors, c'était basé sur les données,
2335 références qui ont été données durant la première partie des audiences.

Alors, c'est les corrections qu'on amène ce soir aux présentations d'aujourd'hui.

LA PRÉSIDENTE :

2340

Merci.

M. HUBERT BOURQUE :

2345

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, nous reprenons demain à 13 h.

2350

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment
d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes
sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

2355

ET J'AI SIGNÉ:

2360

LISE MAISONNEUVE, s.o.